



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Générale

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
3 avril 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-neuvième réunion
Montréal, 2-3 avril 2003

**RAPPORT DE LA TRENTE-NEUVIÈME RÉUNION DU
COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

Introduction

1. La trente-neuvième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est déroulée au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal, le 2 et 3 avril 2003, et a été précédée de la vingt-huitième réunion du Sous-comité sur l'examen des projets et de la dix-neuvième réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances qui se sont déroulées simultanément au même endroit le 31 mars et 1^{er} avril 2003.
2. Conformément à la décision XIV/38 de la quatorzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, les représentants suivants des pays membres du Comité exécutif ont assisté à la réunion :
 - a) Les Parties non-visées par le paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole : Autriche, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie et Japon (président).
 - b) Les Parties visées par le paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole : Bolivie, Burundi, El Salvador (vice-président), Inde, Jordanie, Maurice et Sainte-Lucie.
3. Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont participé à la réunion en

qualité d'agences d'exécution et de Trésorier du Fonds; de même que les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

4. Le président du Bureau de la quatorzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal a participé à la réunion à titre d'observateur.

5. Le Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone ainsi que le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique étaient également présents.

6. Des représentants de l'Alliance for Responsible Atmospheric Policy, de l'Environmental Investigation Agency et de Montréal International étaient également présents en qualité d'observateurs.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

7. Le président, M. Tadanori Inomata (Japon) a ouvert la réunion le mercredi 2 avril à 10 h 00, et a souhaité la bienvenue aux participants.

8. Dans ses remarques préliminaires, le président a indiqué que le montant calculé pour la reconstitution du Fonds à la quatorzième Réunion des Parties qui s'est tenue à Rome, plaçait le Fonds multilatéral en bonne position pour contribuer aux efforts de conformité des pays visés à l'article 5. A la présente réunion, le Comité exécutif se penchera sur plusieurs dossiers, dont celui de la planification financière de la période triennale de 2003-2005, l'adoption du plan d'activités du Fonds multilatéral pour l'année 2003, l'affectation des ressources à la conformité des pays visés à l'article 5 et la mobilisation de l'appui du public pour les travaux du Fonds multilatéral. En ce qui concerne ce dernier point, il a souligné le fait paradoxal de la faible visibilité du Fonds multilatéral sur la scène internationale malgré l'appui financier qu'il accorde et qui connaît des sommets sans précédent dans l'histoire du Fonds de même que le nombre de ses activités toujours à la hausse. Le Fonds multilatéral est en transition, tant sur le plan du leadership du Secrétariat que de son approche, qui est passée d'une planification axée sur les projets à une planification axée sur la conformité. Le président a enfin insisté sur le besoin d'entreprendre des actions efficaces et innovatrices afin de relever les importants défis à venir.

9. Le président a également fait état de ses activités découlant de la décision 38/80 du Comité exécutif, et il a attiré l'attention du Comité sur un document informel qui résume ses discussions sur les sujets afférents au poste de Chef du Secrétariat et qui sera abordé au point 13 de l'ordre du jour.

10. À la suite des remarques préliminaires du président, la représentante de l'Inde a annoncé la ratification des Amendements de Copenhague, de Montréal et de Beijing au Protocole de Montréal par son pays en date du 3 mars 2003, en ajoutant que ces mesures confirment l'engagement de l'Inde à réaliser ses obligations en vertu du Protocole de Montréal selon l'esprit et la lettre.

11. La représentante de l'Inde a annoncé que la Chine a ratifié l'Amendement de Copenhague le 13 mars 2003 et a ajouté que cette situation permettrait à la Chine de réaliser son objectif de réduction de 20 pour cent de 2005. Il a également indiqué que l'appui du Fonds multilatéral aidera la Chine à respecter les échéances pour la production et la consommation de bromure de méthyle, et à procéder rapidement à l'élimination complète du bromure de méthyle.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Adoption de l'ordre du jour

12. Sur la base de l'ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/1/Rev.1, le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. État des contributions et des décaissements.
5. Document de travail en vue du traitement/encaissement convenu des billets à ordre.
6. Service du Trésorier (suivi de la décision 38/37 a))
7. Rapport de la 19^e réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances sur les questions suivantes :
 - a) Planification financière pour la période triennale 2003-2005;
 - b) Plan d'activités global du Fonds multilatéral pour l'année 2003;
 - c) Plans d'activités pour l'année 2003 :
 - i) Agences bilatérales;
 - ii) PNUD;
 - iii) PNUE;
 - iv) ONUDI;

- v) Banque mondiale;
 - d) Surveillance et évaluation :
 - i) Étude théorique élargie sur l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes;
 - ii) Résultats de l'analyse des procédures d'acquisition en cours des agences d'exécution;
 - e) L'élimination dans les projets annulés;
 - f) Retards dans la mise en oeuvre des projets;
 - g) Soldes des projets.
8. Rapport de la 28^e réunion du Sous-comité sur l'examen des projets sur les questions ci-après :
- a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets;
 - b) Coopération bilatérale;
 - c) Amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2003;
 - d) Programmes de travail pour l'année 2003:
 - i) PNUD;
 - ii) ONUDI;
 - iii) Banque mondiale;
 - e) Projets d'investissement;
 - f) Compte-rendu des progrès de la mise en oeuvre des projets approuvés pour le bromure de méthyle;
 - g) Technologie faisant appel au dioxyde de carbone liquide (DCL) et lignes directrices pour les projets de DCL.
9. Programmes de pays.
10. Stratégie d'information pour le Fonds multilatéral.
11. Rapport du Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production.
12. Prêts à des conditions de faveur.

13. Rapport du président du Comité exécutif sur l'état de la mise en œuvre de la décision 38/80.
14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport.
16. Clôture de la réunion.

b) Organisation des travaux

13. Avant de passer à l'organisation des travaux, le président a lancé un appel de candidatures pour le Sous-groupe sur le secteur de la production. Le Comité exécutif a convenu que le Sous-groupe sera formé des représentants de la Bolivie, du Canada, d'El Salvador, des États-Unis d'Amérique, de la France et de l'Inde, et qu'il nommera son propre animateur à sa première réunion.

(Décision 39/1)

14. Le Comité exécutif a convenu de respecter sa procédure habituelle.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

15. Le Chef du Secrétariat a présenté le rapport sur les diverses activités entreprises par le Secrétariat depuis la 38^e réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/2), et a mis en évidence les travaux effectués en collaboration avec les agences bilatérales et les agences d'exécution dans le but de produire les plans d'activités annuel et triennal fondés sur le nouveau plan d'élimination triennal. Il s'agit de la première fois que l'exercice de planification repose sur la conformité, et le Secrétariat de même que les agences d'exécution ont accepté d'intervenir dans les efforts de mise en œuvre des 15 pays visés à l'article 5 considérés en état de non-conformité. L'esprit de collaboration manifesté pendant le processus de planification a été très apprécié, et il est à souhaiter qu'il soit maintenu tout au long de l'année de transition du Fonds multilatéral.

16. En ce qui concerne le secteur de la production, le Chef du Secrétariat a indiqué que le Secrétariat a inclus les commentaires de l'entreprise de production de CFC au Mexique de même que la réponse du consultant à ces commentaires dans la documentation destinée au Sous-groupe sur le secteur de la production. Il a également indiqué que le rapport sur l'analyse technique des entreprises de production de CTC en Inde serait achevé dès que les données manquantes dans le questionnaire préalable à l'analyse seraient fournies. L'analyse technique de la production de CTC/méthyle chloroforme en Chine débutera en avril 2003.

17. En ce qui concerne la surveillance et l'évaluation, le Chef du Secrétariat a attiré l'attention sur le rapport d'un consultant sur les procédures institutionnelles de surveillance et d'évaluation (unités et personnes) d'autres établissements financiers internationaux pertinents

dont a été saisi le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances. Le point sera porté à l'attention du Comité exécutif lors de l'examen du rapport du Sous-comité.

18. Le Chef du Secrétariat a indiqué que certains documents de politique exigés par le Comité exécutif ont été reportés en raison de l'impossibilité d'obtenir l'information nécessaire. Son rapport propose des dates de remise possibles de ces documents.

19. Le Chef du Secrétariat a indiqué qu'il s'est rendu au Costa Rica en compagnie du président et du vice-président du Comité exécutif afin de participer à des discussions avec les ministres de l'Environnement et de l'Agriculture qui ont porté, entre autres, sur l'entente relative à la mise en œuvre du projet sur le bromure de méthyle par le PNUD. Il a informé le Comité exécutif que le ministre de l'Environnement du Costa Rica a récemment communiqué avec le Secrétariat afin de l'informer que la signature de l'entente était imminente.

20. Après la présentation, plusieurs représentants ont pris la parole afin de remercier le Secrétariat pour la très grande efficacité de son travail sous le leadership exceptionnel de son Chef, Dr. El-Arini, et ont souligné les approches et les idées innovatrices proposées au fil des ans pour aider les pays visés à l'article 5 à se conformer aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal.

21. En ce qui concerne les documents de politique présentés par le Secrétariat, un des représentants a demandé à ce que le document contenant les propositions sur les moyens de réorganiser les travaux du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances soit présenté à la 40^e réunion du Comité exécutif au lieu de la 41^e réunion du Comité exécutif en raison de l'importance du dossier et de la nécessité de commencer la planification dans les meilleurs délais possibles. Cette demande a été suivie d'une discussion visant à déterminer s'il était plus utile que les Parties fassent parvenir leurs commentaires au Secrétariat aux fins d'intégration au document ou qu'elles donnent une direction en réagissant au document de politique après sa présentation.

22. À l'issue des délibérations, le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note avec appréciation du rapport du Chef du Secrétariat;
- b) D'exprimer sa profonde appréciation pour les travaux du Secrétariat au cours de la transition d'une approche axée sur les projets à une approche axée sur la conformité, et pour le leadership extraordinaire, le talent et l'innovation du Chef du Secrétariat, en général, et plus particulièrement dans la formulation d'une nouvelle méthode de financement fondée sur la planification stratégique pour le Fonds multilatéral;
- c) De charger le Secrétariat de présenter le document contenant les propositions sur les moyens de réorganiser les travaux du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pour la surveillance des plans nationaux d'élimination et la réalisation de la conformité au moyen de ces plans à la 40^e réunion du Comité exécutif, de même que d'inviter

les Parties qui désirent commenter le document à le faire avant le 18 avril 2003 afin que leurs commentaires puissent être intégrés au projet de document.

(Décision 39/2)

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉCAISSEMENTS

23. Le Trésorier a présenté les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/3/Rev.1 qui contiennent non seulement le rapport sur l'état du Fonds au 31 mars 2003 mais aussi une section explicative « Hypothèses et méthodologie » en réponse à l'alinéa b) i) de la décision 38/1 du Comité exécutif.

24. Après avoir pris en considération tous les transferts de ressources nécessaires pour couvrir toutes les approbations du Comité exécutif, y compris celles de la 38^e réunion du Comité exécutif, le solde du Fonds multilatéral a été établi à 76,2 millions \$US au 31 mars 2003.

25. Le manque à gagner associé à la mise en oeuvre du mécanisme de taux de change fixe a diminué pour atteindre 11,214 millions \$US. Cette baisse est attribuable à la chute du taux de change du dollar américain par rapport aux devises des utilisateurs du mécanisme de taux de change fixe, laquelle signifie que leurs paiements, les billets à ordre encaissés et les billets à ordre détenus dans ces devises avaient une plus grande valeur en dollars.

26. Le Trésorier a informé le Comité exécutif que les demandes de paiement des contributions pour 2003 ont été acheminées au début du mois de février 2003 et étaient accompagnées de factures préparées aux termes des décisions XIV/39 et XIV/40 de la quatorzième Réunion des Parties. Le rapport révisé sur l'état du Fonds comprend les promesses de contribution de deux pays pour l'année 2003, l'encaissement de plusieurs billets à ordre, un billet à ordre de la France, de même que l'intérêt et les revenus d'investissement des agences d'exécution. Le Trésorier a prié instamment les Parties de respecter le paragraphe 7 de la décision XI/6 de la onzième Réunion des Parties.

27. En réponse aux quelques représentants qui ont soulevé la question des promesses de contribution en souffrance, le Trésorier a répondu que les Parties dont les contributions sont en retard ont reçu un rappel de leurs obligations en souffrance.

28. À l'issue des délibérations, le Comité exécutif a pris note :

- a) Avec appréciation du rapport du Trésorier, ainsi que des tableaux indiquant l'état à jour du Fonds au 31 mars 2003 présentés à l'annexe I au présent rapport;
- b) Avec appréciation des efforts du Trésorier pour accélérer le paiement hâtif des obligations en souffrance ;

- b) Du paiement des contributions par les Parties, conformément aux procédures et aux réglementations financières en vigueur dans leurs pays respectifs.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENT DE TRAVAIL EN VUE DU TRAITEMENT/ENCAISSEMENT CONVENU DES BILLETS À ORDRE

ET

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SERVICE DU TRÉSORIER (SUIVI DE LA DÉCISION 38/37 a))

29. Le Comité exécutif a pris connaissance d'un texte informel présenté par le représentant des États-Unis d'Amérique comprenant les grandes lignes d'un moyen possible d'effectuer un rapprochement entre le rôle de plus en plus complexe du Trésorier du Fonds et le fait que le PNUE assure gratuitement ce service au Fonds multilatéral depuis 12 ans, et qu'il a informé le Comité exécutif que cela ne pouvait plus durer. Le rôle du Trésorier est devenu plus complexe depuis l'application du mécanisme de taux de change fixe et des billets à ordre. Le texte soumis propose que le Secrétariat soit chargé d'enquêter sur la possibilité de présenter des candidats, dont le PNUE, au poste de Trésorier du Fonds multilatéral.

30. Au cours des discussions sur la proposition, un représentant a souligné la nécessité d'examiner les candidatures en fonction du critère, notamment, que seuls les coûts réels des services fournis seront imputés au lieu d'un pourcentage des transactions. Il est aussi important d'éviter d'engager des frais supplémentaires qui pourraient être associés à la sous-traitance à des organismes ne relevant pas des Nations Unies, s'il y a lieu. Il a aussi indiqué qu'il ne fallait pas changer le mandat du Trésorier au cours de la prochaine période d'activité de pointe du Fonds multilatéral. Un autre représentant a attiré l'attention sur la nature complexe des transactions impliquant des billets à ordre, et a suggéré de tenir compte de la façon dont les candidats traitaient ces instruments lors de l'examen des candidatures.

31. À l'issue des délibérations, le Comité exécutif a décidé :

- a) D'exprimer son appréciation pour le fait que le PNUE ait agi à titre de Trésorier du Fonds multilatéral au cours des 12 dernières années en vertu de l'accord conclu avec le Comité exécutif en 1991 et ce, sans frais pour le Fonds;
- c) De prendre note du fait que dans une lettre remise à la 38^e réunion du Comité exécutif, le directeur exécutif du PNUE a informé le Comité exécutif que le PNUE ne pouvait plus continuer à agir gratuitement à titre de Trésorier pour le Fonds;

- c) De charger le Secrétariat d'examiner avec le PNUE, la Banque mondiale et tout autre organisme qui pourrait agir à titre de Trésorier du Fonds multilatéral, l'expérience des candidats, les services possibles qu'ils pourraient offrir et les frais associés à ce rôle en tenant compte des points de vue exprimés par les représentants à la 39^e réunion du Comité exécutif, et de remettre un rapport à cet effet à la 40^e réunion du Comité exécutif.

(Décision 39/3)

32. Après que le Comité exécutif ait pris sa décision, le directeur exécutif adjoint du PNUE, M. Shafqat Kakahel, a indiqué que le PNUE a réagi favorablement à la demande du Comité exécutif de continuer à assurer les services de Trésorier et continuerait à assurer ces services, si le Comité exécutif le voulait bien. Le PNUE ne peut plus continuer à assurer ces services gratuitement en raison de la complexité accrue du rôle du Trésorier depuis l'introduction du mécanisme de taux de change fixe et des billets à ordre, qui exigent le déploiement de ressources humaines supplémentaires. Il a indiqué que la gratuité des services demandée par la 38^e réunion du Comité exécutif au PNUE pour une période de six mois prendrait fin le 31 mai 2003. Il a ajouté que si un autre organisme devait être choisi pour agir à titre de Trésorier, le PNUE fournirait l'assistance nécessaire pendant la période de transition.

33. Au cours des discussions qui ont suivi, il a été précisé que l'entente entre le Comité exécutif et le PNUE concernant la prestation gratuite des services de Trésorier demeure en vigueur jusqu'à sa résiliation d'un commun accord, et qu'il incombait au PNUE d'émettre un avis écrit manifestant sa volonté de modifier les dispositions de l'entente. Il a aussi été indiqué que compte tenu des changements dans les exigences du poste, le Comité exécutif ne s'attendait pas à ce que le PNUE continue indéfiniment à assurer les services de Trésorier sans remboursement.

34. Par conséquent, le Comité exécutif a convenu de demander au PNUE de continuer à assurer les services de Trésorier du Fonds multilatéral en vertu de l'entente en vigueur jusqu'au 1^{er} septembre 2003 au plus tard.

(Décision 39/4)

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE LA 19^E RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES

35. Le représentant du Canada, en tant que président du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (comprenant des représentants de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de la Hongrie, de la Jordanie, de l'île Maurice et d'El Salvador) a présenté le rapport de la 19^e réunion du Sous-comité, tenue à Montréal les 31 mars et 1^{er} avril 2003, (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/06) qui contient les recommandations du Sous-comité sur les questions suivantes :

(a) Planification financière pour la période triennale 2003-2005

36. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6, para. 10 à 12), le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note du rapport sur la planification financière pour le triennat 2003-005, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/7 ;
- b) D'adopter l'affectation des ressources comme suit: 224 millions \$US en 2003, 191 millions \$US en 2004 et 158 millions \$US en 2005 ;
- c) De demander instamment aux pays à économies en transition qui ne l'avaient pas encore fait de verser leurs contributions au Fonds multilatéral pour le triennat 2003-2005, afin d'assurer la conformité des pays visés à l'Article 5 aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal débutant en 2005 et 2007, et d'éviter les déficits découlant du non-paiement ou du paiement tardif des contributions promises durant la période de conformité des pays visés à l'Article 5 ;
- d) De demander instamment aussi aux Parties contributrices de faire leurs paiements pour l'année 2003 d'ici juin 2003, conformément au paragraphe 7 de la Décision XI/6 de la onzième Réunion des Parties, afin de permettre la mise en œuvre en temps opportun du plan triennal d'élimination ;
- e) D'affecter les ressources disponibles pour de nouveaux engagements, d'une valeur de 248 millions \$US, selon les besoins de conformité des pays visés à l'Article 5 ;
- f) D'établir l'allocation totale pour les projets bilatéraux du triennat 2003-2005 à 47,4 millions \$US, aux seules fins de planification et non comme un plafond absolu de la valeur des projets bilatéraux qui pourront être présentés ;
- g) De demander aux Parties contributrices qui n'ont pas présenté de plan d'activités annuel pour 2003 ni/ou de plan d'activités triennal, de le faire avant la 40^e réunion du Comité exécutif ;
- h) De demander aussi au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances d'examiner lors de sa 20^e réunion, l'allocation de toutes les ressources provenant de l'allocation bilatérale totale non anticipée que les Parties contributrices devront verser aux termes du plan d'activités bilatéral, déposé à la 40^e réunion du Comité exécutif, pour tenir compte des exigences de conformité de toutes les Parties visées à l'article 5 ;

- i) De prendre note que le montant de l'allocation bilatérale prévue pour le triennat ne limitait pas le droit d'une Partie d'utiliser jusqu'à 20% de sa contribution pour des projets bilatéraux.

(Décision 39/5)

(b) Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour l'année 2003

37. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6, para. 14 et 15), le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note du Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2003, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/8/Rev.1 ;
- b) D'adopter des objectifs d'élimination de 22 936 tonnes PAO pour la consommation et de 10 663 tonnes PAO pour la production et un objectif de décaissement de 121 millions \$US pour les activités financées par le Fonds multilatéral en 2003 ;
- c) De demander au Secrétariat :
 - i) D'identifier les fonds qui ne sont pas requis dans l'année courante du plan d'activités en commençant par 2003, en vue de leur allocation éventuelle dans le prochain plan d'activités annuel afin de répondre aux besoins des agences pour aider les Parties visées à l'article 5 à respecter leurs objectifs de conformité ;
 - ii) De soumettre au Comité exécutif, lors de la 40^e réunion, des critères pour le redéploiement des fonds identifiés vers des projets additionnels, élaborés pour répondre aux besoins additionnels de conformité des Parties visées à l'article 5 en vue de faciliter une élimination anticipée et/ou d'en maintenir le rythme.

(Décision 39/6)

c) Plans d'activités pour l'année 2003

i) Agences bilatérales

38. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6, para. 17 et 18), le Comité exécutif a pris note, avec satisfaction, des plans d'activités et des lettres de coopération bilatérale transmises par les pays suivants : Allemagne, Canada, France, Hongrie, Italie, Japon, République slovaque, République tchèque, Suède et le Royaume-Uni, présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/9, Corr.1/Rev.1 et Corr.2.

ii) PNUD

39. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6, para. 20 et 21), le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note que les stratégies concernant les inhalateurs à doseur en Inde et au Nicaragua ainsi que les activités portant sur le bromure de méthyle au Zimbabwe seraient reportées au plan d'activités de 2004 ou 2005, dans l'attente d'une décision du Comité exécutif sur le financement des projets pour maintenir ou accélérer le rythme de l'élimination;
- b) D'appuyer le plan d'activités du PNUD pour 2003, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/10 et Corr. 1, tel que modifié ci-dessus, tout en notant que cet appui ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans ce plan ni des montants de financement ;
- c) D'approuver un objectif de 223 projets d'investissement à achever en 2003 et un objectif de rapport coût-efficacité de 6,57 \$US/kg pour les approbations de 2003 ;
- d) D'approuver aussi les indicateurs d'efficacité du PNUD, présentés dans les Tableaux 1 et 2 des observations du Secrétariat du Fonds qui figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/10 et Corr.1, tout en fixant un objectif d'élimination de 5 684 tonnes PAO en 2003 pour l'indicateur d'efficacité du projet d'investissement (Annexe II du présent rapport).

(Décision 39/7)

iii) PNUE

40. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6, para. 23 à 25), le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note que le PNUE acceptait de retirer les activités suivantes de son plan d'activités :
 - i) Élément d'assistance technique pour encourager la production locale de trichoderma comme alternative au bromure de méthyle au Kenya ;
 - ii) Atelier régional de transfert technologique pour l'assemblage local d'équipements mobiles de récupération et de recyclage, adaptés aux besoins locaux, proposé et organisé par l'Uruguay ;
 - iii) Atelier régional sur les alternatives au CTC, proposé et organisé par l'Uruguay ;

- b) De prendre note également que le PNUE acceptait de reporter l'activité suivante dans son plan d'activités pour 2004 :
- Renforcement des capacités pour permettre aux propriétaires/gestionnaires d'immeubles de prendre des décisions éclairées dans le remplacement des refroidisseurs en Uruguay, dans l'attente d'une décision de la Réunion des Parties sur les refroidisseurs ;
- c) D'appuyer le plan d'activités du PNUE pour 2003, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/11 et Corr.1, tel que modifié ci-dessus, tout en prenant note que cet appui ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans ce plan, ni de leurs niveaux de financement, avec les modifications indiquées pour les activités suivantes :
- i) Mise en œuvre de la formation des agents de douane et de politique en Inde, à condition qu'elle ne soit pas présentée comme un projet isolé mais en coordination avec d'autres agences bilatérales et agences d'exécution oeuvrant dans ce secteur ;
 - ii) Composante en matière de formation et de sensibilisation de la mise en œuvre de la stratégie dans le secteur de l'entretien des climatiseurs et de l'équipement de réfrigération en Inde, à condition qu'elle ne soit pas présentée comme un projet isolé mais en coordination avec d'autres agences bilatérales ou agences d'exécution oeuvrant dans ce secteur ;
 - iii) Mise en oeuvre de l'élément ne portant pas sur les investissements dans le Projet national d'aide à la conformité en République islamique d'Iran, dans l'attente du dépôt du plan d'élimination finale du pays ; et
 - iv) Report de la mise en œuvre de l'élément ne portant pas sur les investissements dans le Projet national d'aide à la conformité au Sri Lanka dans le plan d'activités 2004 ou 2005, dans l'attente d'une décision du Comité exécutif sur le financement des projets pour maintenir ou accélérer le rythme d'élimination;
- d) D'approuver les indicateurs d'efficacité du PNUE, présentés dans le Tableau 1 des observations du Secrétariat qui figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/11 et Corr.1, et de fixer un objectif d'élimination de 17 tonnes PAO pour les projets ne portant pas sur les investissements (Annexe III du présent rapport) ;
- e) D'approuver également les indicateurs d'efficacité propres au PNUE, présentés dans le Tableau 2 des observations du Secrétariat qui figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/11 et Corr.1 (Annexe III du présent rapport).

(Décision 39/8)

iv) ONUDI

41. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6, para. 27 à 29), le Comité exécutif a décidé :

- a) D'appuyer le plan d'activités de l'ONUDI pour 2003, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/12, tout en notant que cet appui ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans ce plan, ni des montants de financement proposés ;
- b) De demander à l'ONUDI d'adopter, à la 39^e réunion, l'objectif de 7 000 tonnes pour l'indicateur d'efficacité concernant les émissions nettes associées aux retards dans la mise en œuvre ;
- c) D'approuver les indicateurs d'efficacité de l'ONUDI, présentés aux Tableaux 1 et 2 des observations du Secrétariat du Fonds qui figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/12, tout en établissant un objectif d'élimination de 6 907 tonnes PAO pour les projets d'investissement en 2003 et un objectif d'élimination de 146 tonnes PAO pour les projets ne portant pas sur des investissements (Annexe IV du présent rapport).

(Décision 39/9)

v) Banque mondiale

42. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6, para. 31), le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note que les activités portant sur les inhalateurs à doseur en Argentine et sur les CFC en Indonésie et en Tunisie devront être reportées dans le plan d'activités de 2004 ou 2005, dans l'attente d'une décision du Comité sur le financement de projets pour maintenir ou maintenir le rythme d'élimination;
- b) De prendre note également que le projet sur la consommation et la production de CTC en Inde serait déposé à la 40^e réunion du Comité exécutif et que le montant du financement indiqué dans le plan d'activités pourrait alors être ajusté ;
- c) D'appuyer le plan d'activités de la Banque mondiale pour 2003, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/13 et Corr.1, tel que modifié ci-dessus, tout en notant que cet appui ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans ce plan, ni des montants de financement proposés ;
- d) D'approuver les indicateurs d'efficacité de la Banque mondiale, présentés aux Tableaux 1 et 2 des observations du Secrétariat du Fonds qui figurent dans le

document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/13 et Corr.1, tout en fixant un objectif de 20 747 tonnes pour l'élimination des PAO en 2003 pour l'indicateur d'efficacité des projets d'investissement, étant entendu que le niveau approprié dépendrait de l'élimination de CTC approuvée pour l'Inde (Annexe V du présent rapport);

- e) D'approuver également un objectif de 40 projets d'investissement à achever en 2003.

(Décision 39/10)

d) Surveillance et évaluation :

i) Étude théorique élargie sur l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes

43. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6, para. 34), le Comité exécutif a pris note des informations présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/14, notamment les enjeux d'évaluation et la démarche proposés pour de futures évaluations de PGF, étant entendu que l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation tiendrait compte également des observations et suggestions faites par les membres du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances durant sa réunion.

ii) Résultats de l'analyse des procédures d'acquisition actuelles des agences d'exécution

44. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6, para. 36), le Comité exécutif a pris note des informations présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/15.

45. A l'issue des délibérations sur un texte officieux sur les procédures d'acquisition des agences d'exécution, proposé par le représentant du Japon, le Comité exécutif a décidé de:

- a) Demander aux agences d'exécution de mettre à jour régulièrement ces listes, en tenant compte de la nécessité d'ajouter de nouveaux fournisseurs compétents, et
- b) Demander également au Secrétariat, en coordination avec les agences d'exécution, de fournir des renseignements qui permettront aux pays de trouver les informations suivantes :
- i) Les critères appliqués par chaque agence d'exécution dans l'établissement des listes de fournisseurs compétents ;

- ii) La procédure appliquée par chaque agence d'exécution pour inviter de nouveaux fournisseurs compétents sur ces listes ;
- iii) Le point de contact dans chaque agence d'exécution pour obtenir des informations sur la procédure internationale d'acquisition et de soumission concurrentielle ;
- iv) Les listes actuelles établies par chaque agence d'exécution (ou les modalités d'accès à l'ensemble des listes).

(Décision 39/11)

Procédures institutionnelles visant la surveillance et l'évaluation des institutions financières internationales pertinentes : Rapport du consultant

46. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6, para. 40 et 41), le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note du rapport du consultant, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCMEF/19/ 2 ;
- b) D'examiner la possibilité de clarifier la question suivante à sa 41^e réunion :
 - L'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation pourrait-il disposer d'une certaine indépendance au sein du Secrétariat, dans le cadre des règlements applicables au personnel des Nations Unies ?
 - Qui détient la responsabilité finale de l'évaluation des rapports présentés au Comité exécutif et au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, notamment en ce qui concerne les recommandations techniques et/ou politiques ?

(Décision 39/12)

e) L'élimination dans les projets annulés

47. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6, para. 43 à 45), le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note du rapport sur l'élimination des SAO dans les projets annulés, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/16 ;
- b) D'adopter les deux options suivantes :

- i) Si une entreprise a reçu l'équipement requis pour la conversion à une technologie sans SAO, la quantité totale de SAO visée pour élimination dans le projet approuvé devrait être comptabilisée dans l'élimination ;
- ii) Si une entreprise a reçu certaines pièces d'équipement et que l'agence d'exécution concernée n'a pu les transférer à d'autres entreprises du pays ou de la région, le rapport coût-efficacité du projet approuvé devrait servir au calcul d'une quantité de SAO à éliminer, proportionnelle au coût des pièces d'équipement et autres coûts associés, en divisant le montant des fonds décaissés à l'entreprise par la valeur du rapport coût-efficacité. Le montant obtenu devrait être comptabilisé dans l'élimination ;
- c) De demander au Secrétariat de préparer pour la 40^e réunion du Comité exécutif, des conseils sur la manière de fixer les montants du financement en cas de nouvelles demandes d'assistance pour des projets annulés antérieurement.

(Décision 39/13)

f) Retards dans la mise en œuvre

48. Un représentant a suggéré que dans le contexte de ses travaux sur les indicateurs d'efficacité des agences, le Secrétariat devrait songer à ajouter les deux indicateurs d'efficacité suivants :

- a) Le nombre de projets annulés;
- b) L'efficacité de l'achèvement financier des projets.

49. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6, para. 47), le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note du document sur les retards dans la mise en oeuvre des projets (PNUE/OzL.Pro/ExCom/39/17) ;
- b) De prendre note, avec satisfaction, des rapports transmis au Secrétariat sur les projets présentant des retards de mise en œuvre, par la Belgique, la France, l'Allemagne et les quatre agences d'exécution ;
- c) De prendre note aussi que le Secrétariat et les agences d'exécution appliqueront les mesures prévues suite à l'évaluation de l'état des projets par le Secrétariat, à savoir la réalisation de progrès, de certains progrès et d'aucun progrès ; feront rapport et aviseront les gouvernements, le cas échéant, y compris au sujet du projet de mousse Quimica Andina en Bolivie (BOL/FOA/38/INV/10) où aucun progrès n'a été enregistré ;

- d) D'annuler partiellement le projet parapluie de trichloroéthane en Argentine (ARG/SOL/28/INV/91), mis en œuvre par la Banque mondiale, en raison de l'incapacité de sept des entreprises de participer au projet, tout en notant qu'aucuns fonds n'ont été décaissés pour ces entreprises et qu'aucune élimination de SAO n'a été réalisée ;
- e) De demander au Secrétariat d'envoyer les lettres d'annulation éventuelle pour le projet d'enchères au Chili (CHI/MUS/26/INV/37) et la composante de la société militaire dans le projet parapluie de mousse en Egypte (EGY/FOA/22/INV/64) ;
- f) D'annuler les projets suivants d'un commun accord et de demander à l'ONUDI d'étudier les possibilités de redéploiement des équipements provenant de ces projets annulés dans le plan sectoriel, d'ajuster les futurs programmes de travail à la lumière de ce redéploiement, dans le cadre de sa demande pour la seconde tranche du plan sectoriel :
 - i) Conversion du CFC-12 à des technologies et des produits à base d'isobutane à l'usine de compresseurs de Hangli Refrigeration Ltd., à Hangzhou en Chine (CPR/REF/26/INV/256), mise en œuvre par l'ONUDI, en notant que 674 109 \$US des 861 000 \$US nets approuvés pour le projet, ont été décaissés jusqu'en 2002, sans élimination directe de la consommation des SAO puisqu'il s'agissait d'un projet de compresseurs ;
 - ii) Élimination des SAO dans l'usine de réfrigérateurs de Bole Electric Appliance Group en Chine (CPR/REF/23/INV/222), mise en œuvre par l'ONUDI, en notant que 1 145 659 \$US des 1 469 029 \$US nets approuvés, ont été décaissés jusqu'en 2002, avec l'élimination de 132 tonnes PAO ;
- g) D'annuler aussi d'un commun accord les projets suivants:
 - i) Préparation de projet pour éliminer l'utilisation des SAO chez Pliva Pharmaceuticals en Croatie (CRO/ARS/36/PRP/16), mise en œuvre par l'Allemagne, en notant que les fonds approuvés pour ce projet (16 500 \$US, plus 2 145 \$US pour les frais d'appui) pourraient être compensés par les approbations futures de l'Allemagne ;
 - ii) Conversion du halon 1211 à la poudre extinctrice ABC et au dioxyde de carbone chez Real Value Appliances Ltd en Inde (IND/HAL/18/INV/60), mise en œuvre par la Banque mondiale, en notant qu'aucuns fonds n'ont été décaissés sur les 251 736 \$US approuvés pour le projet, avec l'élimination de 462 tonnes PAO dans la consommation de SAO de l'entreprise concernée ;
 - iii) H.K. Foam. Élimination des CFC-11 par la reconversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple dans la

République unie de Tanzanie (URT/FOA/26/INV/10), projet mis en oeuvre par le PNUD, en notant que 7 957 \$US des 113 700 \$US approuvés ont été décaissés pour le projet au cours jusqu'en 2002 sans élimination de la consommation des SAO ;

- h) De prendre note de l'achèvement de l'activité consistant à élaborer un Manuel sur l'utilisation pratique des instruments de politique (GLO/SEV/21/TAS/130) mise en oeuvre par le PNUE ;
- i) De demander aux agences d'exécution de rembourser au Fonds multilatéral tous les soldes résiduels provenant de projets annulés ainsi que les fonds provenant de projets parapluie annulés.

(Décision 39/14)

g) Soldes des projets

50. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6, para. 49 et 50), le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note du rapport sur les soldes de projets, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/18 ;
- b) De prendre note des montants restitués à la 39^e Réunion, soit un total de 5 120 933 \$US, incluant les coûts d'appui, qui se répartit comme suit : 2 662 757 \$US du PNUD avec des coûts d'appui d'agence de 346 159 \$US, y compris le remboursement de fonds déjà restitués, par erreur, par le PNUD pour un projet; 708 297 \$US provenant de l'ONUDI avec des coûts d'appui d'agence de 91 324 \$US et 1 121 320 \$US de la Banque mondiale avec des coûts d'appui d'agence de 191 076 \$US, y compris le remboursement de fonds restitués par erreur par la Banque au titre d'un projet et le remboursement des frais d'intermédiaire financier sur des projets annulés ;
- c) De prendre note que les agences d'exécution détenaient des soldes totalisant 3 381 057 \$US, excluant les frais d'appui, pour des projets achevés depuis plus de deux ans, répartis comme suit : PNUD (1 121 615 \$US plus frais d'appui); ONUDI (1 670 822 \$US plus frais d'appui); et la Banque mondiale (588 620 \$US plus frais d'appui) ;

- d) De prier le président du Comité exécutif d'envoyer une lettre aux administrateurs principaux du PNUD et de l'ONUDI pour leur faire part de la grande préoccupation du Fonds multilatéral devant les montants importants que représentent les soldes non remboursés sur des projets achevés depuis plus de deux ans et leur demander la restitution immédiate de ces montants au Fonds multilatéral pour reprogrammation.

(Décision 39/15)

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE LA 28^e RÉUNION DU SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS

51. Le représentant de la France, président du Sous-comité sur l'examen des projets (composé de la Bolivie, du Burundi, de la France, de l'Inde, du Japon, de Sainte-Lucie et des États-Unis d'Amérique) ont présenté le rapport du Sous-comité sur sa 28^e réunion, tenue à Montréal le 31 mars et le 1^{er} avril 2003 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19 et Corr.1), lequel contenait les recommandations du Sous-comité en rapport avec les questions suivantes :

(a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

(i) Financement bilatéral des activités du programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE

52. Le Comité exécutif a pris note du fait que le Sous-comité sur l'examen des projets avait examiné la question de financement bilatéral des activités du programme d'aide à la conformité du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 12 à 14) et qu'étant donné que la proposition de réseau du PNUE en Europe de l'Est/Asie centrale avait été recommandée comme activité indépendante aux fins d'approbation en 2003 (voir les paragraphes 55 et 65 ci-dessous), le Sous-Comité n'avait pas poursuivi l'examen de la question.

(ii) Responsabilité des agences dans la préparation et la mise en oeuvre des plans de gestion des frigorigènes (PGF)

53. Après examen des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 15 et 16), le Comité exécutif a décidé :

- a) De demander aux agences de coordonner leurs demandes de préparation de projets associés aux PGF et aux mises à jour de PGF de façon que le financement total demandé demeure à l'intérieur des limites établies par la décision 31/48;
- b) De demander que la première demande de préparation de projet précise le nom de toutes les agences impliquées dans le PGF de même que l'agence principale responsable de la mise en oeuvre générale du PGF, y compris ses activités d'élimination et la remise de rapports sur les progrès et les réalisations.

Cependant, comme le veut l'approche axée sur les pays, un pays aurait le droit de changer d'agence responsable ou de demander un appui supplémentaire d'une autre agence (à l'intérieur des limites de l'appui financier approuvé), et tout en informant le Secrétariat de ces changements.

(Décision 39/16)

b) Coopération bilatérale

54. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 18), le Comité exécutif a décidé d'approuver les demandes de coopération bilatérale contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/21 et Corr.1, avec les amendements ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport :

(Décision 39/17)

Réseau régional de 10 pays visés à l'article 5 en Europe de l'Est / Asie centrale (République tchèque, Hongrie et République slovaque) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/21)

55. Après examen des observations et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 19 et 20), le Comité exécutif a décidé d'approuver les demandes bilatérales de la République tchèque, de la Hongrie et de la République slovaque au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport, étant entendu que le PNUE aurait l'entière responsabilité de remettre les rapports sur les dépenses et la mise en œuvre du projet.

(Décision 39/18)

République islamique d'Iran : Préparation d'un plan national d'élimination des CFC (Allemagne) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/21)

56. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 21), le Comité exécutif a décidé d'approuver la proposition de projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport, étant entendu que l'Allemagne offrirait son entière collaboration aux autres agences bilatérales et agences d'exécution participant à la mise en œuvre du plan d'élimination.

(Décision 39/19)

Kenya : Reconversion d'un procédé de nettoyage à base de méthyle chloroforme à des solutions de rechange sans SAO à la Kenya Power and Lighting Company (Allemagne) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/34 et Add.1)

57. Après examen des observations et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 22 et 23), le Comité exécutif a décidé d'approuver la proposition de projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport, après avoir pris note qu'il n'existait aucun point en suspens en matière de coût et d'admissibilité, et que le Kenya avait fourni les précisions demandées sur ses données de consommation révisées.

(Décision 39/20)

Papouasie-Nouvelle-Guinée : Plan de gestion d'élimination finale des SAO (première phase) (Allemagne) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/36)

58. Après examen des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 24 et 25), le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver en principe la somme de 700 000 \$US pour un plan de gestion d'élimination finale des SAO en Papouasie-Nouvelle-Guinée en vertu de l'accord entre le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Comité exécutif joint à l'annexe VII au présent rapport, étant entendu que l'approbation est accordée sous réserve des droits du mécanisme du Protocole de Montréal prévu pour les cas de non-conformité.
- b) Approuve aussi la première tranche du projet au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport.

(Décision 39/21)

Croatie : Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (première tranche) (Suède) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/31)

59. Après examen des observations et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 26 et 27), le Comité exécutif a décidé d'approuver le volet bilatéral du projet au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport, conformément à l'accord entre le Gouvernement de Croatie et le Comité exécutif joint à l'annexe VIII au présent rapport.

(Décision 39/22)

Région Asie et Pacifique : Prévention du commerce illégal de SAO dans le sud de l'Asie (Suède) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/21 et Corr.1)

60. Après examen des observations et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 28 et 29), le Comité exécutif a décidé d'approuver l'activité ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport.

(Décision 39/23)

61. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 30), le Comité exécutif a décidé de demander au Trésorier d'imputer les coûts des projets bilatéraux ci-dessus, comme suit :

- a) 329 960 \$US aux contributions bilatérales du Canada pour 2003;
- b) 66 090 \$US aux contributions bilatérales de la République tchèque pour 2003;
- c) 2 969 479 \$US aux contributions bilatérales de l'Allemagne pour 2003;
- d) 46 493 \$US aux contributions bilatérales de la Hongrie pour 2003;
- e) 16 523 \$US aux contributions bilatérales de la République slovaque pour 2003;
- f) 226 000 \$US au solde des contributions bilatérales de la Suède pour 2000-2002 et 49 450 \$US aux contributions bilatérales de la Suède pour 2003.

(Décision 39/24)

(c) Amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2003

62. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 32), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2003 figurant au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/22 et Corr.1, avec les amendements ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'annexe VI du présent rapport.

(Décision 39/25)

Comores (phase 3): Prorogation du renforcement des institutions

Congo (phase 3): Prorogation du renforcement des institutions

République dominicaine (phase 3): Prorogation du renforcement des institutions

Géorgie (phase 3): Prorogation du renforcement des institutions

Guinée-Bissau: Prorogation du renforcement des institutions (première année)

Nicaragua (phase 3): Prorogation du renforcement des institutions

Paraguay (phase 3): Prorogation du renforcement des institutions

Samoa (phase 2): Prorogation du renforcement des institutions

(paragraphe 3 à 6 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/22)

63. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 33), le Comité exécutif a décidé d'approuver les propositions de projets ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'annexe VI du présent rapport et de faire part aux gouvernements concernés de ses observations reprises à l'annexe VI au présent rapport.

(Décision 39/26)

Bahamas (phase 2): Prorogation du renforcement des institutions

Éthiopie (phase 3): Prorogation du renforcement des institutions

(paragraphe 12 à 14 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/22)

64. Après examen des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 34 et 35), le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver les projets cités ci-dessus, pour une année, au niveau de financement indiqué à l'annexe VI du présent rapport, étant entendu que l'approbation était sous réserve du fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal traitant de non-conformité;
- b) Adresse aux gouvernements concernés ses observations figurant à l'annexe IX du présent rapport;
- c) Invite les représentants du Secrétariat du Fonds multilatéral et du Secrétariat de l'ozone à rencontrer les représentants de l'Éthiopie et des Bahamas aux prochaines réunions du réseau, à leur exprimer leur profonde préoccupation quant au non-respect, par ces pays, du gel de la consommation de CFC, et à étudier les propositions émises par ces pays pour rétablir la conformité le plus tôt possible;
- d) De déclarer que les Bahamas pouvaient soumettre une demande de financement, au titre de la deuxième année, dès que l'accord passé entre le Gouvernement des Bahamas et la Banque mondiale pour le plan d'élimination finale, qui a été approuvé à la 35^e réunion du Comité exécutif, avait été signé et dès que le projet avait été mis en œuvre.

(Décision 39/27)

Réseau régional de 10 pays de l'article 5 en Europe de l'est/Asie centrale (République tchèque, Hongrie, Slovaquie conjointement avec le PNUE) (paragraphe 15 à 21 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/22)

65. Après examen des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 36 et 37), le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver l'octroi au PNUE d'un appui financier de 53 666 \$US en vue de soutenir le réseau, en tant que projet autonome, pour les six derniers mois de l'année en cours;
- b) D'inviter le PNUE à présenter à la 41^e réunion du Comité exécutif un budget révisé à la lumière de l'expérience acquise, en vue de l'intégration possible du projet au sein d'un programme d'aide à la conformité rationalisé pour l'année 2004;
- c) D'inviter aussi le PNUE à assumer l'entière responsabilité des rapports sur les dépenses et la mise en œuvre du projet.

(Décision 39/28)

Publier le Bulletin « ActionOzone » en langue russe

Traduire vers la langue russe 4 modules de formation en réfrigération / douanes

Nouveau tirage / mise à jour des publications existantes (2003)

(paragraphe 22 à 26 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/22)

66. Après examen des observations et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 38 à 40), le Comité exécutif a décidé d'approuver ces trois activités collectivement pour qu'elles soient financées à hauteur de 50 % du montant demandé, comme indiqué à l'annexe VI au présent rapport, étant entendu que l'autre moitié de ce financement provienne de la réaffectation des fonds déjà approuvés dans le cadre du programme d'aide à la conformité.

(Décision 39/29)

d) Programmes de travail pour l'année 2003 :

i) PNUD

67. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 42), le Comité exécutif a décidé d'approuver le programme de travail du PNUD pour l'année 2003 présenté dans le document

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/23, ainsi que les amendements ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport.

(Décision 39/30)

Cuba: Préparation de projet: Secteur des inhalateurs à doseur
(paragraphe 2 et 3 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/23)

68. Après examen des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 44), le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver le projet décrit ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport;
- b) D'inviter le Président du Comité exécutif et le Secrétariat du Fonds à continuer de soutenir les efforts du PNUD visant à identifier la technologie à transférer afin d'appuyer le projet d'investissement destiné à l'élimination de CFC dans les inhalateurs à doseur à Cuba.

(Décision 39/31)

Cambodge: Préparation de projet: formulation des éléments d'investissement du PGF
Congo, RD: Préparation de projet: formulation des éléments d'investissement du PGF
Mauritanie: Préparation de projet: formulation des éléments d'investissement du PGF
Rwanda: Préparation de projet: formulation des éléments d'investissement du PGF
Sao Tomé-et-Principe: Préparation de projet: formulation des éléments d'investissement du PGF
(paragraphe 6 à 11 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/23)

69. Après examen des observations et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 45 et 46), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet du Rwanda au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport et les autres projets à 75 pour cent du montant de financement demandé, comme indiqué à l'annexe VI au présent rapport.

(Décision 39/32)

Sri Lanka: Formulation du plan national d'élimination
(paragraphe 12 à 17 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/23)

70. Après examen des observations et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 47 et 48), le Comité exécutif a décidé de reporter le projet sus-cité.

(Décision 39/33)

Zimbabwe : Mise à jour du programme élaboré d'élimination de bromure de méthyle
(paragraphe 18 à 21 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/23)

71. Après examen des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 51), le Comité exécutif a décidé :

- a) De reporter la demande de préparation de projet;
- b) De réexaminer la proposition à la 45^e réunion ou ultérieurement à celle-ci.

(Décision 39/34)

ii) ONUDI

72. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 53), le Comité exécutif a décidé d'approuver le programme de travail de l'ONUDI pour 2003 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/24, avec les amendements ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport.

(Décision 39/35)

Côte d'Ivoire : Préparation d'un plan d'élimination de fumigènes
(document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/24)

73. Après examen des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 54), le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver la proposition de projet ci-dessus au niveau de financement de 10 000 \$US;
- b) De demander à l'ONUDI de ne lancer aucune activité liée au bromure de méthyle en Côte d'Ivoire tant qu'elle n'a pas pu obtenir de l'information sur le niveau actuel de consommation de bromure de méthyle dans l'ensemble du pays.

(Décision 39/36)

Inde: préparation d'un projet d'investissement dans le secteur des fumigènes
(document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/24)

74. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 55), le Comité exécutif a décidé d'approuver la

proposition de projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport.

(Décision 39/37)

Oman: préparation d'un plan d'élimination dans le secteur des fumigènes
(document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/24)

75. Après examen des observations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 56), le Comité exécutif a pris note du fait que l'ONUDI a retiré le projet sus-mentionné.

76. Le Comité exécutif a décidé ensuite de demander aux agences d'exécution et aux agences bilatérales de présenter à l'avenir des programmes d'assistance technique pour l'élimination totale de bromure de méthyle dans les pays à très faible consommation, plutôt que de faire des demandes de préparations d'un projet d'investissement.

(Décision 39/38)

Iran : Préparation de projets d'investissement dans le secteur des solvants (CTC/méthyle chloroforme)

RPD Corée : Préparation de projets d'investissement dans le secteur des solvants, des agents de transformation et des fumigènes (CTC)

RPD Corée : Préparation de projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération (CFC)

Mexique : Préparation de projets d'investissement dans le secteur des solvants (méthyle chloroforme)

Mexique : Préparation d'un plan d'élimination dans le secteur des fumigènes (bromure de méthyle)

Pakistan : Préparation de projets d'investissement dans le secteur des solvants (CTC/méthyle chloroforme)

Roumanie : Préparation de projets d'investissement dans le secteur des solvants

Soudan : Préparation de projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération domestique/commerciale

(document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/24)

77. Après examen des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 58), le Comité exécutif a décidé d'approuver les propositions de projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport, étant entendu que :

- a) Dans la mesure du possible, l'ONUDI s'efforcera de préparer des plans d'élimination sectorielle plutôt que des propositions de projet indépendantes;

- b) L'ONUDI soumettra au Comité exécutif une demande d'appui supplémentaire aux fins d'examen, si un appui financier supplémentaire devait s'avérer nécessaire pour achever la préparation des plans sectoriels.

(Décision 39/39)

iii) Banque mondiale

78. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 59), le Comité exécutif a décidé d'approuver le programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2003, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/25, avec l'amendement ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'annexe VI du présent rapport.

(Décision 39/40)

Tunisie (phase 3) : Renouvellement du renforcement des institutions
(paragraphe 4 et 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/25)

79. Après examen de la recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 60), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet mentionné ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport et transmette aux gouvernements concernés ses observations comme présentées à l'annexe IX du présent rapport.

(Décision 39/41)

e) Projets d'investissement

i) Projets d'investissement recommandés pour approbation générale

80. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 62), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets présentés pour approbation générale dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/28/2 et Corr.1, au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport, aux conditions incluses dans les fiches d'évaluation de projet correspondantes, le cas échéant.

(Décision 39/42)

ii) Projets soumis à un examen individuel

Albanie : Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone
(PNUE et ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/26 et Corr.1 & Add.1/Rev.1)

81. Après examen des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 63 et 64), le Comité exécutif a décidé

d'approuver la proposition de projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe VI du présent rapport, étant entendu que cette approbation ne devait pas porter préjudice aux opérations du mécanisme du Protocole de Montréal traitant de non-conformité et conformément à l'entente entre le Gouvernement de l'Albanie et le Comité exécutif figurant à l'annexe X au présent rapport.

(Décision 39/43)

Bosnie-Herzégovine : Remplacement du CFC-11 par du n-pentane dans la fabrication de produits de mousse rigide à des fins d'isolation à Stirokart Co. (ONUUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/29 et Corr.1)

Bosnie-Herzégovine : Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a, du CFC-11 par du HCFC-141b, et du méthyle chloroforme par un procédé sans nettoyage dans la fabrication de réfrigérateurs commerciaux, panneaux, et échangeurs de chaleur dans trois entreprises (projet parapluie) (ONUUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/29 et Corr.1)

82. Après examen des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 65 et 66), le Comité exécutif, indiquant que l'approbation des projets ne signifiait pas l'approbation du plan d'action du pays, a décidé :

- a) D'approuver les propositions de projet ci-dessus, au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport, étant entendu que cette approbation ne devait pas porter préjudice aux opérations du mécanisme du Protocole de Montréal traitant de non-conformité;
- b) De demander au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine et à l'ONUUDI de prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la mise en oeuvre des projets et assurer qu'ils soient achevés au plus tard 15 mois après la date de leur approbation, afin d'aider le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine à accélérer sa conformité aux mesures de contrôle des CFC en vertu du Protocole de Montréal.

(Décision 39/44)

Chine : Plan pour le secteur du tabac : programme de travail annuel 2003 (ONUUDI) (paragraphes 1 à 18 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/30)

83. Après examen des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 67 et 68), le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver le programme de travail 2003 du plan sectoriel du tabac pour l'élimination du CFC-11 en Chine;
- b) D'allouer 2 millions \$US pour sa mise en oeuvre, et 150 000 \$US en coûts d'appui d'agence calculés sur la base du nouveau régime administratif adopté par le Comité exécutif à sa 38^e réunion.

(Décision 39/45)Chine : Plan sectoriel d'élimination des SAO dans les applications des agents de transformation chimique et de la production du tétrachlorure de carbone : programme annuel 2003 (Banque mondiale)

(paragraphe 19 à 36 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/30)

84. Après examen des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 69 à 71), le Comité exécutif, prenant note de la nécessité d'amorcer la mise en oeuvre du projet dès que possible afin de faciliter la conformité de la Chine aux mesures de réglementation des CTC pour l'année 2005, a décidé :

- a) D'approuver la distribution des tranches annuelles de financement pour le plan sectoriel d'élimination des SAO dans les applications d'agents de transformation chimique et de production du tétrachlorure de carbone conformément à l'entente entre le Gouvernement de la Chine et le Comité exécutif figurant à l'annexe XIII du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/70/Rev.1;
- b) D'approuver aussi le programme annuel 2003 pour la production et la consommation de CTC au niveau de financement demandé de 20 millions \$US et 1,5 million \$US en coûts d'appui pour la Banque mondiale;
- c) De demander au Secrétariat et à la Banque mondiale, avec le Gouvernement de la Chine, de proposer à la 40^e réunion du Comité exécutif un système permettant de surveiller la mise en oeuvre de l'entente;
- d) De demander aussi à la Banque mondiale, dans ses prochains programmes de travail annuels, et dans le cadre du système de surveillance, de fournir l'information nécessaire sur les activités prévues, dans le cadre des autres plans sectoriels approuvés en Chine, afin de :
 - i) Établir clairement les mesures individuelles à mettre en oeuvre pendant l'année et indiquer à quelles fins le financement demandé serait réellement utilisé;
 - ii) Fournir un degré de confiance élevé pour que les mesures permettent de réaliser les objectifs visés;
 - iii) Permettre de surveiller ou de vérifier, le cas échéant, les objectifs de consommation, les progrès réalisés dans les activités indiquées, et le décaissement des fonds correspondants.

(Décision 39/46)

Chine : Secteur de production des CFC : programme annuel 2003 (Banque mondiale)
(paragraphe 37 à 47 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/30)

85. Après examen des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 72 et 73), le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver une somme de 13 millions \$US pour la mise en oeuvre du programme annuel de 2003 du programme d'élimination du secteur de la production de CFC en Chine et 975 000 \$US pour les coûts d'appui pour la Banque mondiale;
- b) De prendre note du fait que, en vertu de l'entente, le financement puisse être utilisé de manière souple et, sur cette base, accepter la demande de la Chine, par l'entremise de la Banque mondiale, d'utiliser une partie du financement pour le programme annuel 2003 du secteur de production des CFC, afin d'établir un centre national de conformité pour aider la Chine à respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal.

(Décision 39/47)

Croatie : Plan final de gestion d'élimination des CFC (première tranche) (ONUDI)
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/31)

86. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 75), le Comité exécutif a décidé d'approuver la composante II de la proposition de projet au niveau de financement indiqué à l'annexe VI au présent rapport, conformément à l'entente entre le Gouvernement de Croatie et le Comité exécutif figurant à l'annexe VII au présent rapport.

(Décision 39/48)

87. Après examen de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphe 76), le Comité exécutif a décidé de ne pas considérer les propositions de projet pour élimination non incluses dans le plan d'élimination 2003-2005 du Fonds multilatéral tant que la disponibilité du financement pour l'élimination accélérée n'a pas été clarifiée et que les critères appropriés pour l'approbation n'ont pas été adoptés.

(Décision 39/49)

Inde : Élimination sectorielle graduelle de la production de CFC : programme annuel 2003 (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/33)

88. Après examen des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 77 et 78), le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver le programme annuel 2003 du programme d'élimination graduelle de la production de CFC en Inde au niveau de financement demandé de 6 millions \$US et les coûts d'appui associés de 450 000 \$US pour la Banque mondiale;
- b) De demander à la Banque mondiale de présenter les prochains rapports de vérification à temps, afin d'en faciliter l'examen par le Secrétariat;
- c) De demander aussi à la Banque mondiale de fournir d'autres renseignements sur l'omission de prendre en considération le programme d'assistance technique conformément à la Décision 36/48.

(Décision 39/50)

f) Compte-rendu des progrès de la mise en oeuvre des projets approuvés pour le bromure de méthyle (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/37/Rev.1)

89. Après examen des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 79 à 81), le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note des rapports périodiques, relatifs à la mise en oeuvre des projets d'élimination de bromure de méthyle en Argentine, en Bolivie, au Chili, au Malawi et au Maroc, présentés par le PNUD et l'ONUDI;
- b) De demander à l'ONUDI de poursuivre la mise en oeuvre des projets au Maroc;
- c) De demander aussi au Secrétariat du Fonds multilatéral d'envoyer une lettre aux autorités marocaines afin que celles-ci lui confirment que le Maroc respecte ses obligations en vertu de l'entente.

(Décision 39/51)

g) Technologie faisant appel au dioxyde de carbone liquide (DCL) et lignes directrices pour les projets de DCL

90. Après examen des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19, paragraphes 82 et 83), le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note avec appréciation du rapport présenté par le Secrétariat du Fonds (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/38 et Corr.1);
- b) De demander au Secrétariat d'effectuer quelques visites sur place aux entreprises employant avec succès la technologie DCL dans les pays visés à l'article 5 et de présenter des renseignements supplémentaires pertinents à la 41^e réunion du Comité exécutif;

- c) De n'approuver aucun autre projet employant la technologie DCL tant que l'information dont il est question à l'alinéa b) ci-dessus n'aura pas été examinée.

(Décision 39/52)

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES DE PAYS

L'Albanie - Programme de pays

91. Le représentant du Secrétariat a présenté le programme de pays de l'Albanie figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/39 et Add.1. Le Gouvernement de l'Albanie avait à l'origine soumis un programme de pays accompagné d'une proposition de PGF au cours de la 35e réunion du Comité exécutif mais le programme de pays avait été retiré. Dans la Décision XIV/18, les parties avaient pris note de la situation de l'Albanie de non respect de ses obligations en vertu de l'article 2A du Protocole de Montréal pendant la période de juillet 2000 à juin 2001.

92. Le Comité exécutif a décidé ce qui suit :

- a) Approuver le programme de pays de l'Albanie, sans préjudice au fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal traitant des questions de non-conformité en soulignant que cette approbation ne signifiait pas que les projets identifiés et les niveaux de financement indiqués étaient approuvés ;
- b) Demander au Gouvernement de l'Albanie de communiquer des informations sur une base annuelle au Comité exécutif sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de pays conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, paragraphe 135). Le rapport initial couvrant la période du 1^{er} avril 2003 au 31 décembre 2003 devrait être soumis au Secrétariat du fonds dans le format approuvé au plus tard le 1^{er} mai 2004.

(Décision 39/53)

Haiti – Programme de pays

93. Le représentant du Secrétariat a présenté le programme de pays de Haiti figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/40 et Add. 1. Le Gouvernement de Haiti avait présenté sa consommation de SAO au Secrétariat de l'ozone le 10 février 2003. Ce même gouvernement avait demandé que la consommation de 2001 soit considérée comme consommation de référence.

94. Le Comité exécutif a décidé ce qui suit :
- a) Approuver le programme de pays de Haiti, tout en notant que cette approbation ne signifiait pas l'approbation des projets identifiés ni de leurs niveaux de financement.
 - b) Demander au Gouvernement de Haiti de communiquer sur une base annuelle au Comité exécutif des informations sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de pays conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en oeuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, paragraphe 135). Le rapport initial, couvrant la période allant du 1er avril au 31 décembre 2003, devrait être soumis au Secrétariat du fonds dans le format approuvé au plus tard le 1er mai 2004.

(Décision 39/54)

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : STRATÉGIE D'INFORMATION POUR LE FONDS MULTILATÉRAL

95. Le représentant du Secrétariat a présenté le document sur la stratégie d'information pour le Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/41), préparé en réponse à la Décision 38/78. Cette stratégie dont l'objectif est clairement relié à la mission de respect des obligations du Fonds multilatéral cherche à transmettre les messages-clés concernant le Fonds à trois catégories de destinataires : les décideurs en matière de politiques gouvernementales, en particulier dans les pays visés à l'article 5; les administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone et les bénéficiaires du Fonds ainsi que les décideurs politiques internationaux et ceux qui les influencent. Les partenaires clés de la mise en oeuvre de cette stratégie sont le Chef du Secrétariat du Fonds multilatéral, les membres du Comité exécutif, les agences d'exécution et le Secrétariat de l'ozone.

96. Durant la discussion qui suivit, plusieurs représentants ont identifié la nécessité d'inclure également les organisations économiques régionales dans la liste des destinataires et trouver les moyens appropriés d'atteindre les plus hautes sphères gouvernementales afin d'être certain d'obtenir un soutien pour le Fonds multilatéral.

97. Plusieurs représentants ont également souligné la nécessité d'éviter de faire double emploi avec les efforts de la stratégie de communication du PNUE/DTIE. D'autres ont aussi souligné la nécessité d'améliorer le site web du Fonds multilatéral et d'y inclure des hyperliens avec d'autres sites pertinents, par exemple le site SIDSnet, le site des petits états insulaires en développement (www.sidsnet.org).

98. Le représentant de la France a demandé de mentionner dans le rapport que la stratégie d'information serait financée à partir du budget actuel du Secrétariat.

99. Le président a résumé les discussions et rappelé que l'objectif initial de la stratégie d'information était d'accroître la visibilité du Fonds multilatéral dans divers fora internationaux tels que le Sommet mondial sur le développement durable. Il a souligné également que le Fonds multilatéral avait servi de modèle à d'autres conventions environnementales multilatérales. L'importance de ces considérations avait débouché sur l'examen de cette question et l'élaboration de propositions dans le document du Secrétariat.

100. Toutefois, le président a pris note de quelques mises en garde face à l'élaboration de ce plan de travail et prié le Secrétariat d'en tenir compte. Le public visé pourrait inclure les organisations économiques régionales et la stratégie devrait utiliser les réunions régionales de réseautage. Il a aussi insisté sur la nécessité d'une meilleure coopération et coordination avec le PNUE et les agences d'exécution pour la mise en œuvre de la stratégie d'information du Fonds, tout en rappelant que cet exercice ne doit pas faire double emploi, ni créer de la confusion avec la stratégie générale de communication du PNUE.

101. Il a souligné que le Secrétariat devrait émettre des communiqués de presse, de préférence à l'issue de chaque réunion du Comité exécutif, pour faire rapport sur les principales décisions prises par le Comité et notamment les approbations de projets. Il a également mentionné la nécessité de produire un document concis à l'issue des réunions.

102. Le président a constaté un consensus sur la nécessité d'une refonte du site web du Fonds pour stimuler la participation des Parties contractantes et pour que le site reflète leurs opinions sur des enjeux communs. Compte tenu des mises en garde, le président a déclaré que le Secrétariat devrait préparer un plan de travail et une estimation des coûts de la stratégie d'information, pour considération à la 40^e réunion du Comité exécutif.

103. Le Comité exécutif a décidé de demander au Secrétariat d'utiliser les propositions qu'il a faites afin de soumettre un plan de travail au Comité exécutif, lors de la 40^e réunion. Les points de vues du Comité devraient être pris en considération et être accompagnés d'un échéancier et d'une estimation des coûts de la stratégie d'information. Cette estimation devrait être préparée en tenant compte de la nécessité d'utiliser les ressources existantes selon la procédure budgétaire normale du Fonds.

(Décision 39/55)

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SOUS-GROUPE DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION

104. Reconstitué à la 39^e réunion du Comité exécutif, le Sous-groupe sur le secteur de la production s'est réuni le 2 avril 2003. A cette occasion, le Sous-groupe a demandé au Canada de continuer à animer ses travaux pour cette année. L'animateur du Sous-groupe a présenté le rapport de la réunion du Sous-groupe durant laquelle le Secrétariat avait présenté les derniers développements dans le secteur de la production de SAO depuis la 38^e réunion du Comité exécutif.

105. Le Secrétariat a informé le Sous-groupe de la mise en œuvre des analyses techniques sur les secteurs de production de CFC en Inde et de CTC/méthyle chloroforme en Chine. Plus spécifiquement, le consultant a terminé les visites chez les producteurs de CTC en Inde et il est en attente des données de l'Inde sur l'offre et la demande de CTC et autres produits chimiques connexes afin de préparer son rapport d'analyse technique. Dans le cas de la Chine, le consultant est en attente des mêmes données sur l'offre et la demande avant de procéder aux visites d'usines dans ce pays.

106. Le Sous-groupe a également été informé de la suspension de l'analyse technique du secteur de la production de CFC au Venezuela jusqu'à ce que la situation se rétablisse dans ce pays.

107. Le Secrétariat a également remis aux membres du Sous-groupe les observations du Gouvernement du Mexique concernant le rapport du consultant sur l'analyse technique du secteur de la production de CFC dans ce pays, de même que la réponse du consultant. Le Secrétariat consultera ces deux documents lors de l'examen de la proposition de projet, préparée par l'ONUDI.

108. L'animateur du Sous-groupe a pris note également que la Banque mondiale avait informé la réunion qu'elle travaillait avec le Gouvernement de l'Inde à l'élaboration d'un projet visant à éliminer la production et la consommation de CTC dans ce pays, et a donc demandé à obtenir le rapport de l'analyse technique lorsqu'il serait disponible afin de valider les données utilisées dans la conception du projet.

109. A l'issue de la discussion, le Comité exécutif a décidé de :

- a) Prendre note de l'évolution de l'élimination dans le secteur de la production de SAO ;
- b) Prier les Gouvernements de l'Inde et de la Chine de remettre aux consultants les données demandées, dès que possible, afin qu'ils puissent terminer les rapports d'analyse technique ;
- c) Demander au Secrétariat de distribuer le rapport de l'analyse technique sur le secteur de la production de CTC en Inde, aux membres du Sous-groupe sur le secteur de la production et à la Banque mondiale lorsque le consultant l'aura terminé.

(Décision 39/56)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÊTS A DES CONDITIONS DE FAVEUR

110. Le représentant du Japon a déposé un projet de décision sur les prêts à des conditions de faveur et présenté rapidement le contexte, notamment l'atelier organisé en 2002 sur ce sujet.

111. Certains représentants ont indiqué que selon eux, la Réunion des Parties était l'organisme compétent pour débattre de cette question tandis que d'autres reconnaissaient l'utilité d'envisager des mécanismes innovateurs, destinés à aider les pays visés à l'article 5 dans leurs efforts pour parvenir à la conformité. Plusieurs représentants étaient d'avis que de nombreux aspects de cette question méritaient un débat en profondeur qui ne serait possible et utile que lorsque toutes les Parties auront examiné l'ensemble des informations pertinentes sur le sujet.

112. A l'issue de la discussion, le Comité exécutif a décidé de :

- a) Reporter l'examen de cette question à la 41^e réunion du Comité exécutif ;
- b) Demander au Secrétariat de préparer un dossier sur l'historique des prêts à des conditions de faveur à l'intention des membres du Comité exécutif.

(Décision 39/57)

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION 38/80

113. Le président a indiqué que conformément à la Décision 38/80, il s'était rendu au siège des Nations Unies, avec l'assistance du PNUE et de son Bureau de liaison à New York. Il a exprimé sa gratitude à tous les membres du Comité exécutif qui l'ont aidé à préparer cette visite, notamment M. Oladapo A. Afolabi, ancien président du Comité exécutif, ainsi que M. Paul Horwitz, représentant des États-Unis qui a préparé les documents de familiarisation utilisés durant cette visite.

114. Le président a indiqué qu'il avait discuté des points concernant le poste de Chef du Secrétariat avec M. S. Iqbal Riza, chef de cabinet du Secrétaire Général, et avec M. Denis G. Beissel, responsable du Bureau de gestion des ressources humaines de l'Organisation des Nations Unies. Ces discussions lui ont permis de clarifier le mandat du Chef du Secrétariat, le processus de recrutement, de nomination et de désignation ainsi que la question de prolongement de mandat du Dr. El-Arini.

115. A l'invitation du président, M. Shafqat Kakakhel, directeur général adjoint du PNUE, s'est adressé au Comité. Il a exprimé sa profonde satisfaction à l'égard du Dr. El-Arini, pour ses compétences, son dévouement, ses efforts inlassables pour faire avancer les objectifs de l'Organisation des Nations Unies et a promis le soutien du PNUE dans le processus de sélection d'un nouveau Chef du Secrétariat.

116. Le président a ensuite déposé un projet de décision sur la nomination du Chef du Secrétariat, conformément à la Décision 38/80 du Comité exécutif, qui résume les principaux enjeux. A l'issue de la discussion, le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note, avec satisfaction, du rapport du président du Comité exécutif sur sa visite au siège de l'Organisation des Nations Unies, effectuée à la demande du Comité exécutif (Décision 38/80) ;
- b) D'endosser les arrangements conclus avec les fonctionnaires du siège de l'Organisation des Nations Unies au sujet du mandat du Chef du Secrétariat, du processus de recrutement, de nomination et de désignation du Chef du Secrétariat et de la prolongation du mandat du titulaire actuel, Dr El-Arini, au-delà du 31 août 2003 ;
- c) De prendre note du fait que le Bureau de gestion des ressources humaines de l'Organisation des Nations Unies a émis un avis de poste à pourvoir le 10 mars 2003 pour le poste de Chef du Secrétariat, avec la date-limite du 9 mai 2003 pour l'acceptation des candidatures ;
- d) D'amender le critère de formation contenu dans l'avis, comme suit :

"Diplôme universitaire supérieur (de préférence un doctorat) en économie, administration des affaires, finances, administration publique ou tout autre domaine équivalent".
- e) De demander au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de ré-émettre l'avis amendé immédiatement ;
- f) D'appliquer mutatis mutandis la procédure utilisée en 1990 (voir UNEP/OzL.Pro/ExCom.1/2, para. 15 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/2/5/Rev.1, para. 13) pour le recrutement, la nomination et la désignation du Chef du Secrétariat ;
- g). Qu'un comité de recrutement, présidé par le Japon et composé des représentants de la Bolivie, du Burundi, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Inde, de la Jordanie, de l'île Maurice, de Sainte-Lucie et du Salvador, examinerait toutes les candidatures, rencontrerait les principaux candidats en entrevue et ferait une recommandation à la 40^e réunion du Comité exécutif ; de même qu'il est entendu que :
 - i) Le comité de recrutement serait autorisé à se réunir début juin pour établir la liste des candidats retenus et, au besoin, à tenir une autre rencontre ou un appel conférence au début du mois de juillet;

- ii) Le comité de recrutement serait également autorisé à inviter le Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone à participer à titre d'observateur ;
- iii) Un représentant du Secrétariat du PNUE, accompagné d'un(e) employé(e) de soutien, assisterait le comité de recrutement sur le plan technique et administratif tout au long du processus de sélection des candidats et lui donnerait une séance d'information sur l'utilisation de la méthode d'entrevue appliquée au sein de l'Organisation des Nations Unies ;
- h) De désigner le Chef du Secrétariat pour sa nomination par le Secrétaire Général à sa 40^e réunion ;
- i) De demander au Secrétaire Général et au directeur exécutif du PNUE d'accélérer la nomination du Chef du Secrétariat afin d'assurer la continuité des travaux du Fonds multilatéral.

(Décision 39/58)

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Unité nationale de l'ozone en Bolivie

117. Le représentant du PNUE a signalé que le bureau de l'Unité nationale de l'ozone en Bolivie avait brûlé, avec perte totale de tous les équipements et dossiers. Le PNUE et d'autres agences d'exécution et agences bilatérales ont apporté leur aide pour fournir des copies de tous les anciens dossiers et de la documentation le plus rapidement possible. Le représentant a suggéré que les membres du Comité exécutif pourraient envisager d'apporter éventuellement leur aide, sous la forme d'une approbation accélérée du renouvellement du projet de renforcement des institutions en Bolivie.

Commerce illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone

118. L'observateur de l'Agence d'enquête environnementale (EIA) a déclaré qu'avec l'augmentation de la contrebande de CFC dans de nombreux pays visés à l'article 5, le commerce illicite de SAO risquait de miner la réussite du Protocole de Montréal. L'EIA reconnaît que le Comité exécutif doit veiller au rapport coût-efficacité des projets approuvés, toutefois son représentant prie instamment le Comité de ne pas trop se limiter à une évaluation des projets en termes de dollars par tonne, ce qui fait que seuls les projets d'un bon rapport coût-efficacité sont approuvés. De tels projets risquent d'ignorer les problèmes reliés au commerce et à la production illicites de SAO et il serait plus efficace d'investir maintenant pour résoudre ces problèmes. L'EIA prie instamment le Comité exécutif d'appuyer et d'encourager un plus grand nombre de projets et d'activités qui offrent un renforcement des compétences et une formation afin de soutenir les efforts des Parties visées à l'article 5 pour combattre le commerce illicite de SAO.

Dates et lieu de la 40^e réunion du Comité exécutif

119. Le Comité exécutif a décidé que la 40^e réunion du Comité exécutif se tiendra à Montréal du 16 au 18 juillet 2003 et qu'elle sera précédée des réunions du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances et du Sous-comité sur l'examen des projets qui auront lieu au même endroit, les 14 et 15 juillet 2003.

(Décision 39/59)

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT

120. Le Comité exécutif a adopté son rapport le jeudi 3 avril 2003, à partir des projets de rapport contenus dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/L.1 et Add.1.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

121. Le président a prononcé la clôture de la réunion, le jeudi 3 avril 2003, à 16 h 45.

FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

TABLEAU 1 : ÉTAT DU FONDS (EN DOLLARS US)

Au 31 mars 2003

REVENUS	
Contributions reçues:	
- Versements en espèces, incluant les billets encaissés	1,269,817,552
- Billets à ordre détenus	101,525,411
- Coopération bilatérale	61,174,720
- Intérêts créditeurs	130,237,512
- Revenus accessoires	4,959,092
Total des revenus	1,567,714,288
AFFECTATIONS ET CRÉDITS	
- PNUD	408,976,202
- PNUE	72,815,039
- ONUDI	315,746,498
- Banque mondiale	580,347,386
Moins ajustements	-
Total des affectations aux agences d'exécution	1,377,885,125
Coûts du 'Secrétariat et du Comité exécutif (1991-2005)	
- incluant des crédits pour les contrats du personnel jusqu'en 2005	39,029,040
Activités de surveillance et d'évaluation approuvées	
- aux 22 ^e , 29 ^e , 32 ^e , 35 ^e et 38 ^e réunions	1,320,375
- du Comité exécutif	
Activités d'audit technique approuvées aux 24 ^e , 36 ^e et	
- 38 ^e réunions du Comité exécutif	850,000
Coopération bilatérale	61,174,720
Prévision pour les fluctuations des valeurs des pertes/(gains)	
- du mécanisme de taux de change fixes	11,214,654
Total des affectations et des crédits	1,491,473,915
SOLDE DISPONIBLE POUR DE NOUVELLES AFFECTATIONS	76,240,373

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

TABLEAU 2: SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS ET D'AUTRES REVENUS POUR LA PÉRIODE 1991 - 2003

SOLDE DISPONIBLE POUR DE NOUVELLES AFFECTATIONS

Au 31 mars 2003

Description	1991-1993	1994-1996	1997-1999	2000-2002	1991 - 2002	2003	1991 - 2003
Contributions promises	234,929,241	424,841,347	472,567,009	440,000,001	1,572,337,598	158,000,000	1,730,337,598
Paiements en espèce	206,026,442	381,312,446	379,712,766	299,306,722	1,266,358,375	3,459,177	1,269,817,552
Assistance bilatérale	4,332,697	12,089,441	22,144,067	22,608,515	61,174,720	0	61,174,720
Billets à ordre	0	0	25,262,997	76,262,414	101,525,411	0	101,525,411
Total des paiements	210,359,139	393,401,887	427,119,830	398,177,651	1,429,058,506	3,459,177	1,432,517,683
Contributions contestées	0	8,098,267	0	0	8,098,267	0	8,098,267
Engagements en souffrance	24,570,102	31,439,460	45,447,179	41,822,350	143,279,092	154,540,823	297,819,915
% des versements/engagements	89.54%	92.60%	90.38%	90.49%	90.89%	2.19%	82.79%
Intérêts créditeurs	5,323,644	28,525,733	44,685,516	51,702,619	130,237,512	0	130,237,512
Revenus accessoires	1,442,103	1,297,366	1,223,598	996,025	4,959,092	0	4,959,092
TOTAL DES REVENUS	217,124,886	423,224,986	473,028,944	450,876,295	1,564,255,111	3,459,177	1,567,714,288

Montants cumulatifs	1991-1993	1994-1996	1997-1999	2000-2002	1991 - 2002	2003	1991-2003
Total des engagements	234,929,241	424,841,347	472,567,009	440,000,001	1,572,337,598	158,000,000	1,730,337,598
Total des versements	210,359,139	393,401,887	427,119,830	398,177,651	1,429,058,506	3,459,177	1,432,517,683
%age du total des engagements	89.54%	92.60%	90.38%	90.49%	90.89%	2.19%	82.79%
Total des revenus	217,124,886	423,224,986	473,028,944	450,876,295	1,564,255,111	3,459,177	1,567,714,288
Total des arriérés de contributions	24,570,102	31,439,460	45,447,179	41,822,350	143,279,092	154,540,823	297,819,915
%age du total des engagements	10.46%	7.40%	9.62%	9.51%	9.11%	97.81%	17.21%
Arriérés de contributions pour les économies en transition	24,570,102	31,439,460	33,056,215	10,488,398	99,554,175	3,659,930	103,214,105
%age du total des engagements en souffrance	10.46%	7.40%	7.00%	2.38%	6.33%	2.32%	5.96%

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

TABLEAU 3 : Sommaire de l'état des contributions pour la période 1991-2003

Au 31 mars 2003

Partie	Contributions convenues	Versements en espèces	Assistance bilatérale	Billets à ordre	Arriérés de contributions
Australie	30,925,784	26,405,590	1,300,088	0	3,220,106
Autriche	17,541,668	15,577,031	131,790	0	1,832,847
Azerbaïdjan	829,120	0	0	0	829,120
Bélarus	2,497,285	0	0	0	2,497,285
Belgique	21,870,762	19,575,930	108,480	0	2,186,352
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	1,017,655	992,679	0	0	24,976
Canada	60,843,529	46,612,352	6,414,880	3,690,228	4,126,069
Chypre	148,670	148,670	0	0	0
République tchèque	5,120,467	5,120,467	0	0	0
Danemark	14,277,419	12,621,896	205,000	0	1,450,523
Estonie	94,584	75,372	0	0	19,212
Finlande	11,712,556	10,146,196	451,870	0	1,114,490
France	129,299,814	50,147,937	8,592,195	51,466,111	19,093,571
Géorgie	0	0	0	0	0
Allemagne	190,459,222	133,935,815	21,262,160	16,427,810	18,833,437
Grèce	7,839,991	6,169,173	0	0	1,670,818
Hongrie	3,028,107	2,795,639	0	0	232,468
Islande	630,633	567,233	0	0	63,400
Irlande	4,352,419	3,781,816	0	0	570,603
Israël	5,585,935	3,474,623	108,130	0	2,003,182
Italie	99,793,953	84,529,068	5,324,489	0	9,940,396
Japon	318,760,945	273,994,464	4,334,225	0	40,432,256
Koweït	286,549	286,549	0	0	0
Lettonie	278,940	225,525	0	0	53,415
Liechtenstein	177,158	165,631	0	0	11,527
Lithuanie	402,518	14,975	0	0	387,543
Luxembourg	1,380,807	1,227,109	0	0	153,698
Malte	28,052	28,052	0	0	0
Monaco	142,697	134,992	0	0	7,705
Pays-Bas	32,737,165	29,373,104	0	0	3,364,061
Nouvelle-Zélande	4,828,855	4,361,998	0	0	466,858
Norvège	11,841,704	11,841,704	0	0	0
Panama	16,915	16,915	0	0	0
Pologne	3,988,365	2,682,071	113,000	0	1,193,294
Portugal	6,214,829	4,980,147	0	0	1,234,682
Fédération de Russie	89,121,167	0	0	0	89,121,167
Singapour	531,221	459,245	71,976	0	0
Slovaquie	1,689,727	1,607,114	0	0	82,613
Slovénie	216,909	61,290	0	0	155,619
Afrique du Sud	3,793,691	3,763,691	30,000	0	0
Espagne	47,442,715	42,564,730	0	0	4,877,985
Suède	23,473,259	21,840,781	916,516	0	715,962
Suisse	24,338,882	21,463,514	427,730	0	2,447,638
Tadjikistan	92,792	5,333	0	0	87,459
Turkmenistan	281,718	0	0	0	281,718
Ukraine	8,600,008	785,600	0	0	7,814,408
Émirats arabes unis	559,639	559,639	0	0	0
Royaume-Uni	105,689,921	74,665,156	565,000	19,741,262	10,718,503
Etats-Unis d'Amérique	435,011,570	349,925,237	10,817,191	10,200,000	64,069,142
Ouzbékistan	539,307	105,500	0	0	433,807
TOTAL PARTIEL	1,730,337,598	1,269,817,552	61,174,720	101,525,411	297,819,915
Contributions contestées (**)	8,098,267	0	0	0	8,098,267
TOTAL	1,738,435,865	1,269,817,552	61,174,720	101,525,411	305,918,182

NB: (**) Les montants contestés par l'Allemagne, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été soustraits de leur contribution de 1966 et ne sont présentés ici qu'aux fins de dossiers.

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

TABLEAU 4: État des contributions pour 2003

Au 31 mars 2003

Partie	Contributions convenues	Versements en espèces	Assistance bilatérale	Billets à ordre	Arriérés de contributions
Australie	3,150,806	0	0	0	3,150,806
Autriche	1,832,847	0	0	0	1,832,847
Azerbaïdjan	7,685	0	0	0	7,685
Bélarus	36,503	0	0	0	36,503
Belgique	2,186,352	0	0	0	2,186,352
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	24,976	0	0	0	24,976
Canada	4,954,834	0	0	0	4,954,834
Chypre	0	0	0	0	0
République tchèque	330,450	330,450	0	0	0
Danemark	1,450,523	0	0	0	1,450,523
Estonie	19,212	0	0	0	19,212
Finlande	1,010,563	0	0	0	1,010,563
France	12,518,689	0	0	0	12,518,689
Géorgie	0	0	0	0	0
Allemagne	18,914,440	0	0	0	18,914,440
Grèce	1,043,224	0	0	0	1,043,224
Hongrie	232,468	0	0	0	232,468
Islande	63,400	0	0	0	63,400
Irlande	570,603	0	0	0	570,603
Israël	803,071	0	0	0	803,071
Italie	9,805,922	0	0	0	9,805,922
Japon	34,760,000	0	0	0	34,760,000
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	19,212	0	0	0	19,212
Liechtenstein	11,527	0	0	0	11,527
Lithuanie	32,661	0	0	0	32,661
Luxembourg	153,698	0	0	0	153,698
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	7,685	0	0	0	7,685
Pays-Bas	3,364,061	0	0	0	3,364,061
Nouvelle-Zélande	466,857	0	0	0	466,857
Norvège	1,252,637	1,252,637	0	0	0
Panama	0	0	0	0	0
Pologne	612,870	0	0	0	612,870
Portugal	895,290	0	0	0	895,290
Fédération de Russie	2,305,467	0	0	0	2,305,467
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	82,613	0	0	0	82,613
Slovénie	155,619	0	0	0	155,619
Afrique du Sud	0	0	0	0	0
Espagne	4,877,985	0	0	0	4,877,985
Suède	1,988,466	1,876,089	0	0	112,377
Suisse	2,447,638	0	0	0	2,447,638
Tadjikistan	1,921	0	0	0	1,921
Turkmenistan	5,764	0	0	0	5,764
Ukraine	101,825	0	0	0	101,825
Émirats arabes unis	0	0	0	0	0
Royaume-Uni	10,718,503	0	0	0	10,718,503
Etats-Unis d'Amérique	34,760,000	0	0	0	34,760,000
Ouzbékistan	21,133	0	0	0	21,133
TOTAL	158,000,000	3,459,177	0	0	154,540,823

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

TABLEAU 5 : Sommaire de l'état de contributions pour la période 1991-2002

Au 31 mars 2003

Partie	Contributions convenues	Versements en espèces	Assistance bilatérale	Billets à ordre	Arriérés de contributions
Australie	27,774,978	26,405,590	1,300,088	0	69,300
Autriche	15,708,821	15,577,031	131,790	0	0
Azerbaïdjan	821,435	0	0	0	821,435
Bélarus	2,460,782	0	0	0	2,460,782
Belgique	19,684,410	19,575,930	108,480	0	0
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	992,679	992,679	0	0	0
Canada	55,888,695	46,612,352	6,414,880	3,690,228	(828,765)
Chypre	148,670	148,670	0	0	0
République tchèque	4,790,017	4,790,017	0	0	0
Danemark	12,826,896	12,621,896	205,000	0	0
Estonie	75,372	75,372	0	0	0
Finlande	10,701,993	10,146,196	451,870	0	103,927
France	116,781,125	50,147,937	8,592,195	51,466,111	6,574,882
Géorgie	0	0	0	0	0
Allemagne	171,544,782	133,935,815	21,262,160	16,427,810	(81,003)
Grèce	6,796,767	6,169,173	0	0	627,594
Hongrie	2,795,639	2,795,639	0	0	0
Islande	567,233	567,233	0	0	0
Irlande	3,781,816	3,781,816	0	0	0
Israël	4,782,864	3,474,623	108,130	0	1,200,111
Italie	89,988,031	84,529,068	5,324,489	0	134,474
Japon	284,000,945	273,994,464	4,334,225	0	5,672,256
Koweït	286,549	286,549	0	0	0
Lettonie	259,728	225,525	0	0	34,203
Liechtenstein	165,631	165,631	0	0	0
Lithuanie	369,857	14,975	0	0	354,882
Luxembourg	1,227,109	1,227,109	0	0	0
Malte	28,052	28,052	0	0	0
Monaco	135,012	134,992	0	0	20
Pays-Bas	29,373,104	29,373,104	0	0	0
Nouvelle-Zélande	4,361,998	4,361,998	0	0	0
Norvège	10,589,067	10,589,067	0	0	0
Panama	16,915	16,915	0	0	0
Pologne	3,375,495	2,682,071	113,000	0	580,424
Portugal	5,319,539	4,980,147	0	0	339,392
Fédération de Russie	86,815,700	0	0	0	86,815,700
Singapour	531,221	459,245	71,976	0	0
Slovaquie	1,607,114	1,607,114	0	0	0
Slovénie	61,290	61,290	0	0	0
Afrique du Sud	3,793,691	3,763,691	30,000	0	0
Espagne	42,564,730	42,564,730	0	0	0
Suède	21,484,793	19,964,692	916,516	0	603,585
Suisse	21,891,244	21,463,514	427,730	0	0
Tadjikistan	90,871	5,333	0	0	85,538
Turkmenistan	275,954	0	0	0	275,954
Ukraine	8,498,183	785,600	0	0	7,712,583
Émirats arabes unis	559,639	559,639	0	0	0
Royaume-Uni	94,971,418	74,665,156	565,000	19,741,262	0
Etats-Unis d'Amérique	400,251,570	349,925,237	10,817,191	10,200,000	29,309,142
Ouzbékistan	518,174	105,500	0	0	412,674
SUB-TOTAL	1,572,337,598	1,266,358,375	61,174,720	101,525,411	143,279,092
Contributions contestées (**)	8,098,267	0	0	0	8,098,267
TOTAL	1,580,435,865	1,266,358,375	61,174,720	101,525,411	151,377,359

NB: (**) Les montants contestés par l'Allemagne, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été soustraits de leur contribution de 1996

et ne sont présentés ici qu'aux fins de dossiers.

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

TABLEAU 6 : État des contributions pour 2002

Au 31 mars 2003

Partie	Contributions convenues	Versements en espèces	Assistance bilatérale	Billets à ordre	Arriérés de contributions
Australie	2,482,261	2,228,938	184,023	0	69,300
Autriche	1,576,118	1,576,118	0	0	0
Azerbaïdjan	36,849	0	0	0	36,849
Bélarus	137,345	0	0	0	137,345
Belgique	1,847,459	1,847,459	0	0	0
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	31,824	31,824	0	0	0
Canada	4,612,784	613,066	1,138,255	3,690,228	(828,765)
Chypre	0	0	0	0	0
République tchèque	202,668	202,668	0	0	0
Danemark	1,157,383	1,157,383	0	0	0
Estonie	25,124	25,124	0	0	0
Finlande	907,817	907,817	0	0	0
France	10,954,107	0	1,187,874	9,806,128	(39,895)
Géorgie	0	0	0	0	0
Allemagne	16,427,810	6,571,126	9,937,687	0	(81,003)
Grèce	587,904	0	0	0	587,904
Hongrie	200,993	200,993	0	0	0
Islande	53,598	53,598	0	0	0
Irlande	375,186	375,186	0	0	0
Israël	577,854	0	108,130	0	469,724
Italie	9,098,273	7,013,799	1,950,000	0	134,474
Japon	33,471,998	32,959,661	512,337	0	0
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	40,199	5,996	0	0	34,203
Liechtenstein	10,050	10,050	0	0	0
Lithuanie	36,849	0	0	0	36,849
Luxembourg	113,896	113,896	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	6,700	6,680	0	0	20
Pays-Bas	2,731,827	2,731,827	0	0	0
Nouvelle-Zélande	370,162	370,162	0	0	0
Norvège	1,021,713	1,021,713	0	0	0
Panama	0	0	0	0	0
Pologne	346,712	0	0	0	346,712
Portugal	698,450	359,058	0	0	339,392
Fédération de Russie	2,490,635	0	0	0	2,490,635
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	65,323	65,323	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0	0
Afrique du Sud	0	0	0	0	0
Espagne	4,336,419	4,336,419	0	0	0
Suède	1,815,635	1,452,573	180,666	0	182,396
Suisse	2,035,052	2,035,052	0	0	0
Tadjikistan	8,375	0	0	0	8,375
Turkmenistan	13,399	0	0	0	13,399
Ukraine	505,832	0	0	0	505,832
Émirats arabes unis	0	0	0	0	0
Royaume-Uni	8,525,444	0	0	8,525,444	0
Etats-Unis d'Amérique	36,666,667	7,357,525	0	0	29,309,142
Ouzbékistan	61,973	0	0	0	61,973
TOTAL	146,666,667	75,631,034	15,198,972	22,021,800	33,814,861

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

TABLEAU 7 : État des contributions pour 2001

Au 31 mars 2003

Partie	Contributions convenues	Versements en espèces	Assistance bilatérale	Billets à ordre	Arriérés de contributions
Australie	2,482,261	2,354,404	127,857	0	0
Autriche	1,576,118	1,576,118	0	0	0
Azerbaïdjan	36,849	0	0	0	36,849
Bélarus	137,345	0	0	0	137,345
Belgique	1,847,459	1,847,459	0	0	0
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	31,824	31,824	0	0	0
Canada	4,612,784	4,218,583	394,201	0	0
Chypre	0	0	0	0	0
République tchèque	202,668	202,668	0	0	0
Danemark	1,157,383	1,157,383	0	0	0
Estonie	25,124	25,124	0	0	0
Finlande	907,817	907,817	0	0	0
France	10,954,107	0	561,672	10,392,435	0
Géorgie	0	0	0	0	0
Allemagne	16,427,810	0	0	16,427,810	0
Grèce	587,904	548,214	0	0	39,690
Hongrie	200,993	200,993	0	0	0
Islande	53,598	53,598	0	0	0
Irlande	375,186	375,186	0	0	0
Israël	577,854	0	0	0	577,854
Italie	9,098,273	7,543,439	1,554,834	0	0
Japon	33,471,998	33,219,443	252,555	0	0
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	40,199	40,199	0	0	0
Liechtenstein	10,050	10,050	0	0	0
Lithuanie	36,849	0	0	0	36,849
Luxembourg	113,896	113,896	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	6,700	6,700	0	0	0
Pays-Bas	2,731,827	2,731,827	0	0	0
Nouvelle-Zélande	370,162	370,162	0	0	0
Norvège	1,021,713	1,021,713	0	0	0
Panama	0	0	0	0	0
Pologne	346,712		113,000	0	233,712
Portugal	698,450	698,450	0	0	0
Fédération de Russie	2,490,635	0	0	0	2,490,635
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	65,323	65,323	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0	0
Afrique du Sud	0	0	0	0	0
Espagne	4,336,419	4,336,419	0	0	0
Suède	1,815,635	1,452,573	305,000	0	58,062
Suisse	2,035,052	1,963,822	71,230	0	0
Tadjikistan	8,375	0	0	0	8,375
Turkmenistan	13,399	0	0	0	13,399
Ukraine	505,832	0	0	0	505,832
Émirats arabes unis	0	0	0	0	0
Royaume-Uni	8,525,444	2,841,816	0	5,683,628	0
Etats-Unis d'Amérique	36,666,667	30,666,667	0	6,000,000	0
Ouzbékistan	61,973	0	0	0	61,973
TOTAL	146,666,667	100,581,870	3,380,349	38,503,873	4,200,575

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

TABLEAU 8 : État des contributions pour 2000

Au 31 mars 2003

Partie	Contributions convenues	Versements en espèces	Assistance bilatérale	Billets à ordre	Arriérés de contributions
Australie	2,482,261	2,236,561	245,700	0	0
Autriche	1,576,118	1,576,118	0	0	0
Azerbaïdjan	36,849	0	0	0	36,849
Bélarus	137,345	0	0	0	137,345
Belgique	1,847,459	1,847,459	0	0	0
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	31,824	31,824	0	0	0
Canada	4,612,784	3,823,957	788,827	0	0
Chypre	0	0	0		0
République tchèque	202,668	202,668	0	0	0
Danemark	1,157,383	1,157,383	0	0	0
Estonie	25,124	25,124	0	0	0
Finlande	907,817	907,817	0	0	0
France	10,954,107	0	259,179	10,694,928	0
Géorgie	0	0	0	0	0
Allemagne	16,427,810	16,427,810	0	0	0
Grèce	587,904	587,904	0	0	0
Hongrie	200,993	200,993	0	0	0
Islande	53,598	53,598	0	0	0
Irlande	375,186	375,186	0	0	0
Israël	577,854	425,321	0	0	152,533
Italie	9,098,273	7,278,618	1,819,655	0	0
Japon	33,471,998	32,636,168	835,833	0	(3)
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	40,199	40,199	0	0	0
Liechtenstein	10,050	10,050	0	0	0
Lithuanie	36,849	0	0	0	36,849
Luxembourg	113,896	113,896	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	6,700	6,700	0	0	0
Pays-Bas	2,731,827	2,731,827	0	0	0
Nouvelle-Zélande	370,162	370,162	0	0	0
Norvège	1,021,713	1,021,713	0	0	0
Panama	0	0	0	0	0
Pologne	346,712	346,712	0	0	0
Portugal	698,450	698,450	0	0	0
Fédération de Russie	2,490,635	0	0	0	2,490,635
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	65,323	65,323	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0	0
Afrique du Sud	0	0	0	0	0
Espagne	4,336,419	4,336,419	0	0	0
Suède	1,815,635	1,452,508	0	0	363,127
Suisse	2,035,052	1,955,052	80,000	0	0
Tadjikistan	8,375	0	0	0	8,375
Turkmenistan	13,399	0	0	0	13,399
Ukraine	505,832	0	0	0	505,832
Émirats arabes unis	0	0	0	0	0
Royaume-Uni	8,525,444	5,683,631	0	2,841,813	0
Etats-Unis d'Amérique	36,666,667	34,466,667	0	2,200,000	0
Ouzbékistan	61,973	0	0	0	61,973
TOTAL	146,666,667	123,093,818	4,029,194	15,736,741	3,806,914

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

TABLEAU 9 : État des contributions pour la période 2000 - 2002

Au 31 mars 2003

Partie	Contributions convenues	Versements en espèces	Assistance bilatérale	Billets à ordre	Arriérés de contributions
Australie	7,446,783	6,819,903	557,580	0	69,300
Autriche	4,728,354	4,728,354	0	0	0
Azerbaïdjan	110,547	0	0	0	110,547
Bélarus	412,035	0	0	0	412,035
Belgique	5,542,377	5,542,377	0	0	0
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	95,472	95,472	0	0	0
Canada	13,838,352	8,655,606	2,321,283	3,690,228	(828,765)
Chypre	0	0	0	0	0
République tchèque	608,004	608,004	0	0	0
Danemark	3,472,149	3,472,149	0	0	0
Estonie	75,372	75,372	0	0	0
Finlande	2,723,451	2,723,451	0	0	0
France	32,862,321	0	2,008,725	30,893,491	(39,895)
Géorgie	0	0	0	0	0
Allemagne	49,283,430	22,998,936	9,937,687	16,427,810	(81,003)
Grèce	1,763,712	1,136,118	0	0	627,594
Hongrie	602,979	602,979	0	0	0
Islande	160,794	160,794	0	0	0
Irlande	1,125,558	1,125,558	0	0	0
Israël	1,733,562	425,321	108,130	0	1,200,111
Italie	27,294,819	21,835,856	5,324,489	0	134,474
Japon	100,415,994	98,815,272	1,600,725	0	(3)
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	120,597	86,394	0	0	34,203
Liechtenstein	30,150	30,150	0	0	0
Lithuanie	110,547	0	0	0	110,547
Luxembourg	341,688	341,688	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	20,100	20,080	0	0	20
Pays-Bas	8,195,481	8,195,481	0	0	0
Nouvelle-Zélande	1,110,486	1,110,486	0	0	0
Norvège	3,065,139	3,065,139	0	0	0
Panama	0	0	0	0	0
Pologne	1,040,136	346,712	113,000	0	580,424
Portugal	2,095,350	1,755,958	0	0	339,392
Fédération de Russie	7,471,905	0	0	0	7,471,905
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	195,969	195,969	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0	0
Afrique du Sud	0	0	0	0	0
Espagne	13,009,257	13,009,257	0	0	0
Suède	5,446,905	4,357,654	485,666	0	603,585
Suisse	6,105,156	5,953,926	151,230	0	0
Tadjikistan	25,125	0	0	0	25,125
Turkmenistan	40,197	0	0	0	40,197
Ukraine	1,517,496	0	0	0	1,517,496
Émirats arabes unis	0	0	0	0	0
Royaume-Uni	25,576,332	8,525,447	0	17,050,885	0
Etats-Unis d'Amérique	110,000,001	72,490,859	0	8,200,000	29,309,142
Ouzbékistan	185,919	0	0	0	185,919
TOTAL	440,000,001	299,306,722	22,608,515	76,262,414	41,822,350

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Tableau 10 : État des contributions pour la période 1997 - 1999

Au 31 mars 2003

Partie	Contributions convenues	Versements en espèces	Assistance bilatérale	Billets à ordre	Arriérés de contributions
Australie	8,158,353	8,158,353	0	0	0
Autriche	4,768,227	4,753,065	15,162	0	0
Azerbaïdjan	647,706	0	0	0	647,706
Bélarus	1,612,377	0	0	0	1,612,377
Belgique	5,553,744	5,445,264	108,480	0	0
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	68,000	68,000	0	0	0
Canada	17,102,223	15,062,418	2,039,805	0	0
Chypre	0	0	0	0	0
République tchèque	1,332,440	1,332,440	0	0	0
Danemark	3,955,149	3,955,149	0	0	0
Estonie	0	0	0	0	0
Finlande	3,403,908	2,951,551	348,430	0	103,927
France	35,320,710	2,874,846	5,258,467	20,572,620	6,614,777
Géorgie	0	0	0	0	0
Allemagne	49,845,885	39,876,708	9,969,177	0	0
Grèce	2,094,711	2,094,711	0	0	0
Hongrie	771,735	771,735	0	0	0
Islande	165,372	165,372	0	0	0
Irlande	1,157,604	1,157,604	0	0	0
Israël	1,474,566	1,474,566	0	0	0
Italie	28,650,705	28,650,705	0	0	0
Japon	85,083,909	76,678,150	2,733,500	0	5,672,259
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	139,131	139,131	0	0	0
Liechtenstein	55,125	55,125	0	0	0
Lithuanie	259,310	14,975	0	0	244,335
Luxembourg	385,869	385,869	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	55,125	55,125	0	0	0
Pays-Bas	8,750,937	8,750,937	0	0	0
Nouvelle-Zélande	1,322,976	1,322,976	0	0	0
Norvège	3,086,946	3,086,946	0	0	0
Panama	0	0	0	0	0
Pologne	1,860,435	1,860,435	0	0	0
Portugal	1,515,909	1,515,909	0	0	0
Fédération de Russie	24,530,184	0	0	0	24,530,184
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	454,773	454,773	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0	0
Afrique du Sud	592,583	592,583	0	0	0
Espagne	13,023,048	13,023,048	0	0	0
Suède	6,766,473	6,335,623	430,850	0	0
Suisse	6,670,005	6,636,105	33,900	0	0
Tadjikistan	65,746	5,333	0	0	60,413
Turkmenistan	179,154	0	0	0	179,154
Ukraine	5,555,291	0	0	0	5,555,291
Émirats arabes unis	0	0	0	0	0
Royaume-Uni	29,298,411	26,043,034	565,000	2,690,377	0
Etats-Unis d'Amérique	116,499,999	113,858,703	641,296	2,000,000	0
Ouzbékistan	332,255	105,500	0	0	226,755
TOTAL	472,567,009	379,712,766	22,144,067	25,262,997	45,447,179

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Tableau 11: État des contributions pour la période 1994 - 1996

Au 31 mars 2003

Partie	Contributions convenues	Versements en espèces	Assistance bilatérale	Billets à ordre	Arriérés de contributions
Australie	7,845,588	7,142,371	703,217	0	0
Autriche	4,123,053	4,006,425	116,628	0	0
Azerbaïdjan	63,182	0	0	0	63,182
Bélarus	160,066	0	0	0	160,066
Belgique	5,452,741	5,452,741	0	0	0
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	529,218	529,218	0	0	0
Canada	16,253,343	14,815,493	1,437,850	0	0
Chypre	122,023	122,023	0	0	0
République tchèque	1,918,089	1,918,089	0	0	0
Danemark	3,517,291	3,312,291	205,000	0	0
Estonie	0	0	0	0	0
Finlande	3,064,031	2,960,591	103,440	0	0
France	31,398,558	30,073,555	1,325,003	0	0
Géorgie	0	0	0	0	0
Allemagne	46,731,522	45,394,604	1,336,918	0	0
Grèce	1,882,874	1,882,874	0	0	0
Hongrie	871,800	871,800	0	0	0
Islande	156,911	156,911	0	0	0
Irlande	993,714	993,714	0	0	0
Israël	1,268,293	1,268,293	0	0	0
Italie	22,449,969	22,449,969	0	0	0
Japon	65,152,008	65,152,008	0	0	0
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	0	0	0	0	0
Liechtenstein	52,304	52,304	0	0	0
Lithuanie	0	0	0	0	0
Luxembourg	331,238	331,238	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	52,304	52,304	0	0	0
Pays-Bas	7,997,927	7,997,927	0	0	0
Nouvelle-Zélande	1,255,284	1,255,284	0	0	0
Norvège	2,894,111	2,894,111	0	0	0
Panama	16,915	16,915	0	0	0
Pologne	1,606	1,606	0	0	0
Portugal	1,176,693	1,176,693	0	0	0
Fédération de Russie	31,159,609	0	0	0	31,159,609
Singapour	209,324	169,324	40,000	0	0
Slovaquie	597,218	597,218	0	0	0
Slovénie	61,290	61,290	0	0	0
Afrique du Sud	1,992,053	1,962,053	30,000	0	0
Espagne	11,022,275	11,022,275	0	0	0
Suède	6,010,335	6,010,335	0	0	0
Suisse	5,979,856	5,737,256	242,600	0	0
Tadjikistan	0	0	0	0	0
Turkmenistan	56,603	0	0	0	56,603
Ukraine	0	0	0	0	0
Émirats arabes unis	0	0	0	0	0
Royaume-Uni	26,270,127	26,270,127	0	0	0
Etats-Unis d'Amérique	113,750,001	107,201,216	6,548,785	0	0
Ouzbékistan	0	0	0	0	0
SUB-TOTAL	424,841,347	381,312,446	12,089,441	0	31,439,460
Contributions contestées (**)	8,098,267	0	0	0	8,098,267
TOTAL	432,939,614	381,312,446	12,089,441	0	39,537,727

NB: (**) Les montants contestés par l'Allemagne, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été soustraits de leur contribution de 1996

et ne sont présentés ici qu'aux fins de dossiers.

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Tableau 12 : État des contributions pour la période 1991 - 1993

Au 31 mars 2003

Partie	Contributions convenues	Versements en espèces	Assistance bilatérale	Billets à ordre	Arriérés de contributions
Australie	4,324,254	4,284,963	39,291	0	0
Autriche	2,089,187	2,089,187	0	0	0
Azerbaïdjan	0	0	0	0	0
Bélarus	276,304	0	0	0	276,304
Belgique	3,135,548	3,135,548	0	0	0
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	299,989	299,989	0	0	0
Canada	8,694,777	8,078,835	615,942	0	0
Chypre	26,647	26,647	0	0	0
République tchèque	931,484	931,484	0	0	0
Danemark	1,882,307	1,882,307	0	0	0
Estonie	0	0	0	0	0
Finlande	1,510,603	1,510,603	0	0	0
France	17,199,536	17,199,536	0	0	0
Géorgie	0	0	0	0	0
Allemagne	25,683,945	25,665,567	18,378	0	0
Grèce	1,055,470	1,055,470	0	0	0
Hongrie	549,125	549,125	0	0	0
Islande	84,156	84,156	0	0	0
Irlande	504,940	504,940	0	0	0
Israël	306,443	306,443	0	0	0
Italie	11,592,538	11,592,538	0	0	0
Japon	33,349,034	33,349,034	0	0	0
Koweït	286,549	286,549	0	0	0
Lettonie	0	0	0	0	0
Liechtenstein	28,052	28,052	0	0	0
Lithuanie	0	0	0	0	0
Luxembourg	168,314	168,314	0	0	0
Malte	28,052	28,052	0	0	0
Monaco	7,483	7,483	0	0	0
Pays-Bas	4,428,759	4,428,759	0	0	0
Nouvelle-Zélande	673,252	673,252	0	0	0
Norvège	1,542,871	1,542,871	0	0	0
Panama	0	0	0	0	0
Pologne	473,318	473,318	0	0	0
Portugal	531,587	531,587	0	0	0
Fédération de Russie	23,654,002	0	0	0	23,654,002
Singapour	321,897	289,921	31,976	0	0
Slovaquie	359,154	359,154	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0	0
Afrique du Sud	1,209,055	1,209,055	0	0	0
Espagne	5,510,150	5,510,150	0	0	0
Suède	3,261,080	3,261,080	0	0	0
Suisse	3,136,227	3,136,227	0	0	0
Tadjikistan	0	0	0	0	0
Turkmenistan	0	0	0	0	0
Ukraine	1,425,396	785,600	0	0	639,796
Émirats arabes unis	559,639	559,639	0	0	0
Royaume-Uni	13,826,548	13,826,548	0	0	0
Etats-Unis d'Amérique	60,001,569	56,374,459	3,627,110	0	0
Ouzbékistan	0	0	0	0	0
TOTAL	234,929,241	206,026,442	4,332,697	0	24,570,102

Annexe II

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PLAN D'ACTIVITES DU PNUD POUR 2003

Tableau 1

Indicateurs de performance du projet d'investissement

ELEMENTS	Objectifs 2003
Indicateurs pondérés	
Volume réel de SAO éliminés par les projets achevés (tonnes PAO)	5 684
Décaissement (\$US)	38 000 000
Pourcentage de rapports d'achèvement satisfaisant de projets	100%
Répartition des projets par pays dans le plan d'activités (nombre de pays)	50
Communication dans les délais des rapports sur l'état d'avancement	Dans les délais
Indicateurs non pondérés	
Nombre de projets d'investissement devant être achevés dans l'année du plan d'activités	223
Émissions nettes (réductions) de SAO résultant des retards dans la mise en œuvre (achèvement avant échéance) (tonnes PAO)	14 000
Valeur des projets soumis à approbation pour l'année 2003 (\$US)	51 580 000
PAO des projets devant être approuvés en 2003 (tonnes PAO)	8 796
Coût de la préparation de projet	2,4%
Rapport coût-efficacité des projets approuvés (\$US/PAO en kg)	6,57
Rapidité dans la livraison (premier décaissement)	12 mois
Rapidité dans la livraison (achèvement)	30 mois

Tableau 2

Indicateurs de performance du projet hors investissement

ELEMENTS	Objectifs 2003
Indicateurs pondérés	
Nombre de projets à achever	10
Fonds décaissés (\$US)	2 000 000
Rapidité de la livraison (premier décaissement)	12 mois
Rapidité de la livraison (achèvement)	30 mois
Communication dans les délais du rapport sur l'état d'avancement	Dans les délais
Indicateurs non pondérés	
Politiques adéquates et opportunes, lancées par les pays, en conséquence des activités hors investissement (nombre)	3
Réduction de la consommation de SAO en plus de celle obtenue par les projets d'investissement (tonnes PAO) *	150

*Correspond aux projets de renforcement institutionnel (hors-INV)

Annexe III

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PLAN D'ACTIVITES DU PNUE EN 2003

Tableau 1

Indicateurs d'efficacité ne portant pas sur des investissements

ELEMENTS	Objectifs 2003
Indicateurs pondérés	
Nombre de projets à terminer	60 % du total des projets approuvés
Fonds décaissés (\$US)	73% des fonds approuvés
Rapidité de la livraison (premier décaissement)	6 mois
Rapidité de la livraison (achèvement)	26 mois
Soumission du rapport d'étape en temps utile	Soumission en temps utile
Indicateurs non pondérés	
Politiques adéquates et opportunes démarrées par les pays en raison d'activités ne portant pas sur des investissements (nombre)	17 pays vont établir ou modifier des politiques en 2003
Réduction de la consommation des SAO en plus de celle réalisée par les projets d'investissement (tonnes PAO)	17

Tableau 2

Indicateurs d'efficacité propres au PNUE ne portant pas sur des investissements

ELEMENTS	Objectifs 2003
Nombre de lettres d'information	3
Nombre d'activités jointes/régionales auxquelles participent les membres du réseau	2 par région
Amélioration au cours des années précédentes du compte rendu des données et de la promulgation de la législation et des politiques en matière d'élimination des SAO dans les pays du réseau et dans les pays où il y a un renforcement des institutions.	80% de tous les pays des réseaux
Importance des activités de sensibilisation démarrées par les pays en raison des publications du PNUE	Qualitatifs, mais peuvent être exprimés en fonction du nombre de brochures et de produits de sensibilisation produits par les pays
Mesure selon laquelle l'expérience réalisée aux moyens des activités du PNUE est utilisée dans l'adoption et la mise au point des stratégies d'élimination des SAO par les pays faisant partie du Réseau.	Qualitatifs
Mesure selon laquelle les réseaux sont utilisés par les Agences d'exécution et le Secrétariat pour avancer leurs travaux ou expliquer de nouvelles politiques	Qualitatifs

Annexe IV

**INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PLAN D'ACTIVITES
DE L'ONU DI EN 2003**

Tableau 1

Indicateurs d'efficacité des projets d'investissement

INDICATEURS	Objectifs pour 2003
Indicateurs pondérés	
Quantité réelle de SAO éliminées dans le cadre de projets achevés (tonnes PAO)	6 907
Décaissement (\$US)	25 000 000
Réception de rapports d'achèvement de projets satisfaisants (pourcentage)	100 %
Répartition des projets parmi les pays dans le plan d'activités (nombre de pays)	20
Remise du rapport périodique à la date prescrite	Remise à la date prescrite
Indicateurs non pondérés	
Nombre de projets d'investissement à achever pendant l'année visée par le plan d'activités	60
Émissions nettes (réduction) PAO découlant des retards dans la mise en œuvre (achèvement hâtif) (tonnes PAO)	7 000
Valeur des projets à approuver en 2003 (\$US)*	40 000 000
PAO des projets à approuver en 2003 (tonnes PAO)	6 500 tonnes PAO, comprenant les engagements à terme
Coût de la préparation de projets	2,7 %
Rapport coût-efficacité des approbations (\$US/kg PAO)	7,0 0
Délai de prestation (premier décaissement)	9,5 mois
Délai de prestation (achèvement)	34 mois

* coûts d'appui en sus

Tableau 2

Indicateurs d'efficacité des projets ne portant pas sur des investissements

INDICATEURS	Objectifs de 2003
Indicateurs pondérés	
Nombre de projets à achever	11
Fonds décaissés (\$US)	358 000
Délai de prestation (premier décaissement)	10 mois
Délai de prestation (achèvement)	32 mois
Remise du rapport périodique à la date prescrite	Remise à la date prescrite
Indicateurs non pondérés	
Politiques pertinentes et opportunes mises en place par les pays dans la foulée des activités ne portant pas sur des investissements (nombre)	Dans au moins un pays
Réduction de la consommation de SAO en sus de la réduction associée aux projets d'investissement (tonnes PAO)	146

Annexe V

**INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PLAN D'ACTIVITES
DE LA BANQUE MONDIALE EN 2003**

Tableau 1

Indicateurs d'efficacité des projets d'investissement

POINTS	BANQUE MONDIALE
Indicateurs pondérés	
SAO réellement éliminées par les projets achevés (tonnes PAO)	20 747*
Décaissement (\$US)	58 000 000
Rapports d'achèvement de projet satisfaisant reçus (pourcentage)	100%
Répartition des projets par pays dans le plan d'activités (nombre de pays)	17
Communication du rapport périodique dans les délais prescrits	Communication faite dans les délais prescrits
Indicateurs non pondérés	
Nombre de projets d'investissement à réaliser pendant la période du plan d'activités	40
Émissions nettes (réductions) de PAO provenant des retards d'exécution (achèvement prématuré) (tonnes PAO)	27 850
Valeur des projets devant être approuvés en 2003 (\$US)**	93 600 000
PAO provenant de projets devant être approuvés en 2003	17 427
Coût de préparation des projets	0,6%
Rapport coûts/avantages provenant des approbations (\$US/kg PAO)	5,06
Rapidité de livraison (premier décaissement)	26 mois
Rapidité de livraison (achèvement)	41 mois

370 Étant entendu que le montant approprié dépendra de l'élimination de CTC devant être approuvée pour l'Inde

** Coûts d'appui inclus.

Tableau 2

Indicateurs d'efficacité de projets ne portant pas sur des investissements

POINTS	Objectifs de l'année 2003
Indicateurs pondérés	
Nombre de projets à achever	8
Fonds décaissés (\$US)*	1 270 000
Rapidité de livraison (premier décaissement)	20 mois
Rapidité de livraison (achèvement)	33 mois
Communication du rapport périodique dans les délais prescrits	Communication faite dans les délais prescrits
Indicateurs non pondérés	
Politiques appropriées et opportunes entreprises par les pays et découlant des activités ne portant pas sur les investissements (nombre)	Politiques spécifiques identifiées pour 1 pays
Réduction de la consommation de SAO dépassant celle effectuée dans le cadre des projets d'investissement (tonnes PAO)	370 tonnes PAO provenant des projets de récupération et de recyclage en cours

* comprend les frais d'agence

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
ALBANIA						
PHASE-OUT PLAN						
ODS phase out plan						
National ozone depleting substances phase-out plan: awareness workshop to prevent the introduction of methyl bromide <i>Approved without prejudice to the operation of the Montreal Protocol's mechanisms dealing with non-compliance issues.</i>	UNIDO		\$20,000	\$1,500	\$21,500	
National ozone depleting substances phase-out plan: training of customs officers in monitoring of ODS <i>Approved without prejudice to the operation of the Montreal Protocol's mechanisms dealing with non-compliance issues.</i>	UNEP		\$35,700	\$4,641	\$40,341	
National ozone depleting substances phase-out plan: training of trainers in good practices of refrigeration <i>Approved without prejudice to the operation of the Montreal Protocol's mechanisms dealing with non-compliance issues.</i>	UNEP		\$82,425	\$10,715	\$93,140	
National ozone depleting substances phase-out plan: programme management and auditing <i>Approved without prejudice to the operation of the Montreal Protocol's mechanisms dealing with non-compliance issues.</i>	UNIDO		\$16,068	\$1,205	\$17,273	
National ozone depleting substances phase-out plan: conversion of cleaning installations from carbon tetrachloride (CTC) to tetrachloroethylene (PER) at Energy Combinat Ltd., Elbasan	UNIDO	2.3	\$45,000	\$3,375	\$48,375	19.57
National ozone depleting substances phase-out plan: refrigerant recovery and recycling network <i>The sub-project should not commence until the legislation controlling CFC imports is in place and measures have been taken to ensure that the local market prices of CFCs and non-ODS refrigerants are similar. Also, the subproject is approved without prejudice to the operation of the Montreal Protocol's mechanisms dealing with non-compliance issues.</i>	UNIDO	21.0	\$100,000	\$7,500	\$107,500	21.30
	Total for Albania	23.3	\$299,193	\$28,936	\$328,129	
ALGERIA						
REFRIGERATION						
Refrigerant management plan						
Refrigerant management plan to phase out the use of ODS in refrigeration and air-conditioning sector (including training in good refrigerant management practices, training of customs officers, and national recovery and recycling): Second tranche	UNIDO	45.0	\$700,000	\$52,500	\$752,500	
	Total for Algeria	45.0	\$700,000	\$52,500	\$752,500	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
ANGOLA						
REFRIGERATION						
Refrigerant management plan						
Implementation of the RMP: enforcement of regulations, training of customs officers, training of refrigeration service technicians, recovery and recycling, incentive programme for end-users, and public awareness	Germany	103.0	\$700,000	\$87,000	\$787,000	7.00
<i>Approved on the understanding that the implementation of the customs training programme, the recovery and recycling network, the incentive programme for retrofit/drop-in for end-users and the commercial air conditioning sub-project would only commence once the legislation controlling CFC imports is in place. Also, approval of the RMP is without prejudice to any decisions that might be taken by the Parties following consideration by the Implementation Committee of the consumption data submitted under Article 7 by the Government.</i>						
Total for Angola		103.0	\$700,000	\$87,000	\$787,000	
ANTIGUA AND BARBUDA						
PHASE-OUT PLAN						
Preparation of project proposal						
Preparation of a national CFC phase-out plan	IBRD		\$15,000	\$1,125	\$16,125	
Total for Antigua and Barbuda			\$15,000	\$1,125	\$16,125	
ARGENTINA						
AEROSOL						
Preparation of project proposal						
Preparation of one investment project in the aerosol filling industry	IBRD		\$10,000	\$750	\$10,750	
SEVERAL						
Country programme/country survey						
Preparation of country programme update	UNIDO		\$50,000	\$4,500	\$54,500	
Total for Argentina			\$60,000	\$5,250	\$65,250	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
BAHAMAS						
SEVERAL						
Institutional strengthening						
Extension of institutional strengthening project: phase 2 (one year)	UNEP		\$21,666	\$0	\$21,666	
<i>Approved on the understanding that the approval was without prejudice to the operation of the Montreal Protocol's mechanism dealing with non-compliance; representatives of the Multilateral Fund and Ozone Secretariats to meet representatives of Bahamas during the upcoming network meetings to express serious concern at their non-compliance with the freeze in CFC consumption and to discuss the countries' proposals to return to compliance as soon as possible; Bahamas could submit a request for funding for the second year once the agreement between the Government of the Bahamas and the World Bank for the terminal phase-out plan approved by the Executive Committee at its 35th Meeting had been signed and the project was being implemented.</i>						
Total for Bahamas			\$21,666		\$21,666	
BANGLADESH						
PHASE-OUT PLAN						
Preparation of project proposal						
Formulation of a national phase-out plan	UNDP		\$40,000	\$3,000	\$43,000	
Total for Bangladesh			\$40,000	\$3,000	\$43,000	
BARBADOS						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Formulation of investment components of the RMP	UNDP		\$15,000	\$1,125	\$16,125	
Total for Barbados			\$15,000	\$1,125	\$16,125	
BOLIVIA						
REFRIGERATION						
Refrigerant management plan						
Implementation of the refrigerant management plan: recovery and recycling	Canada		\$292,000	\$37,960	\$329,960	
<i>The sub-project should not commence until the legislation controlling CFC imports is in place and measures have been taken to ensure that the local market prices of CFCs and non-ODS refrigerants are similar.</i>						
Total for Bolivia			\$292,000	\$37,960	\$329,960	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
BOSNIA AND HERZEGOVINA						
FOAM						
Rigid						
Phase-out of CFC-11 by conversion to n-pentane in the manufacture of rigid foam products for insulating purposes at Stirokart Co.	UNIDO	33.0	\$364,650	\$27,349	\$391,999	11.05
<i>Approved on the understanding that the approval is without prejudice to the Montreal Protocol's mechanism dealing with non-compliance; and requested the Government and UNIDO to make every effort to expedite implementation of the projects and ensure that they were completed not later than 15 months from the date of their approval in order to assist the Government to expedite its compliance with the CFC reduction measures under the Montreal Protocol.</i>						
REFRIGERATION						
Commercial						
Replacement of CFC-12 with HFC-134a, CFC-11 with HCFC-141b, and TCA with non-cleaning process in the manufacture of commercial refrigeration equipment, panels, and heat exchangers at three enterprises (Soko Paneli, Soko IPV and Kuca Leda)	UNIDO	13.7	\$175,283	\$15,775	\$191,058	12.82
<i>Approved on the understanding that the approval is without prejudice to the Montreal Protocol's mechanism dealing with non-compliance; and requested the Government and UNIDO to make every effort to expedite implementation of the projects and ensure that they were completed not later than 15 months from the date of their approval in order to assist the Government to expedite its compliance with the CFC reduction measures under the Montreal Protocol.</i>						
Total for Bosnia and Herzegovina		46.7	\$539,933	\$43,124	\$583,057	
BOTSWANA						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Project preparation for an RMP update	Germany		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
Total for Botswana			\$15,000	\$1,950	\$16,950	
BRAZIL						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Training of refrigeration mechanics in domestic and commercial refrigeration service sub-sectors (2nd instalment of the first tranche)	Germany		\$1,062,863	\$95,658	\$1,158,521	
Total for Brazil			\$1,062,863	\$95,658	\$1,158,521	
BRUNEI DARUSSALAM						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Formulation of the investment components of the refrigerant management plan	UNDP		\$25,000	\$1,875	\$26,875	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
Total for Brunei Darussalam			\$25,000	\$1,875	\$26,875	
CAMBODIA						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Formulation of the investment components of the refrigerant management plan	UNDP		\$7,500	\$562	\$8,062	
Total for Cambodia			\$7,500	\$562	\$8,062	
CHILE						
HALON						
Preparation of project proposal						
Preparation of a national halon bank	IBRD		\$40,000	\$3,000	\$43,000	
SOLVENT						
Preparation of project proposal						
Formulation of solvent sectoral phase-out plan	UNDP		\$20,000	\$1,500	\$21,500	
Total for Chile			\$60,000	\$4,500	\$64,500	
CHINA						
OTHER						
Tobacco fluffing						
Tobacco sector plan: 2003 annual work programme	UNIDO	180.0	\$2,000,000	\$150,000	\$2,150,000	11.11
PROCESS AGENT						
Process conversion						
Sector plan for phase-out of ODS in chemical process agent applications and carbon tetrachloride production: 2003 annual programme	IBRD	2,638.0	\$20,000,000	\$1,500,000	\$21,500,000	7.58
<p><i>The Secretariat and the World Bank, together with the Government of China, were requested to propose to the 40th Meeting of the Executive Committee a system for monitoring the implementation of the agreement. Also the World Bank was requested, in its future annual work programmes, within the context of monitoring system, to provide information about planned activities, in line with other sector plans approved in China, sufficient to: (i) establish clearly the individual actions to be carried out during the year and indicate the actual use to which the requested funding would be put; (ii) provide a high level of confidence that the actions would enable the required targets to be met; (iii) enable the consumption targets, the progress with nominated activities, and the expenditure of funds thereon to be monitored/verified, as appropriate.</i></p>						

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
PRODUCTION						
CFC closure						
CFC production sector: 2003 annual programme	IBRD	2,900.0	\$13,000,000	\$975,000	\$13,975,000	4.48
<i>Noted the undertaking in the Agreement that funding could be used in a flexible manner, and on that basis, acknowledge China's request, through the World Bank, to use a portion of the funding for the 2003 annual programme of the CFC production sector, to establish a national compliance centre to assist China to meet its Montreal Protocol obligations.</i>						
Total for China		5,718.0	\$35,000,000	\$2,625,000	\$37,625,000	
COMOROS						
SEVERAL						
Institutional strengthening						
Extension of institutional strengthening project: phase 3	UNEP		\$24,093	\$0	\$24,093	
Total for Comoros			\$24,093		\$24,093	
CONGO						
SEVERAL						
Institutional strengthening						
Extension of institutional strengthening project: phase 3	UNEP		\$54,531	\$0	\$54,531	
Total for Congo			\$54,531		\$54,531	
CONGO, DR						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Formulation of terminal foam project	UNDP		\$10,000	\$750	\$10,750	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Formulation of the investment components of the refrigerant management plan	UNDP		\$7,500	\$562	\$8,062	
Total for Congo, DR			\$17,500	\$1,312	\$18,812	
COTE D'IVOIRE						
FUMIGANT						
Preparation of project proposal						
Preparation of a phase-out plan in the fumigant sector	UNIDO		\$10,000	\$750	\$10,750	
<i>UNIDO was requested not to initiate development of any activity until it had been able to acquire information about the current level of methyl bromide consumption in the entire country.</i>						
Total for Cote D'Ivoire			\$10,000	\$750	\$10,750	
CROATIA						
HALON						
Preparation of project proposal						
Project preparation/technical assistance for the halon sector	Germany		\$16,500	\$2,145	\$18,645	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan for CFCs (first tranche) <i>Approved in accordance with the agreement between the Government of Croatia and the Executive Committee.</i>	Sweden		\$46,000	\$3,450	\$49,450	
Terminal phase-out management plan for CFCs (first tranche) <i>Approved in accordance with the agreement between the Government of Croatia and the Executive Committee.</i>	UNIDO	50.0	\$184,000	\$13,800	\$197,800	3.85
	Total for Croatia	50.0	\$246,500	\$19,395	\$265,895	
CUBA						
AEROSOL						
Preparation of project proposal						
Project preparation in the MDI sector <i>The Chair of the Executive Committee and the Secretariat were requested to continue to support the efforts of the implementing agency in locating the technology that needed to be transferred to further development of the investment project to phase out CFCs in metered dose inhalers in Cuba.</i>	UNDP		\$20,000	\$1,500	\$21,500	
	Total for Cuba		\$20,000	\$1,500	\$21,500	
DOMINICAN REPUBLIC						
SEVERAL						
Institutional strengthening						
Extension of institutional strengthening project: phase 3	UNEP	17.1	\$134,333	\$0	\$134,333	
	Total for Dominican Republic	17.1	\$134,333		\$134,333	
ETHIOPIA						
SEVERAL						
Institutional strengthening						
Extension of institutional strengthening project: phase 3 (one year) <i>Approved on the understanding that the approval was without prejudice to the operation of the Montreal Protocol's mechanism dealing with non-compliance; representatives of the Multilateral Fund and Ozone Secretariats to meet representatives of Ethiopia during the upcoming network meetings to express serious concern at their non-compliance with the freeze in CFC consumption and to discuss the country's proposals to return to compliance as soon as possible.</i>	UNEP		\$26,216	\$0	\$26,216	
	Total for Ethiopia		\$26,216		\$26,216	
GEORGIA						
SEVERAL						
Institutional strengthening						
Extension of institutional strengthening project: phase 3	UNEP		\$60,667	\$0	\$60,667	
	Total for Georgia		\$60,667		\$60,667	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
GUINEA						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation of a refrigerant management plan/country programme update	UNEP		\$10,000	\$1,300	\$11,300	
	Total for Guinea		\$10,000	\$1,300	\$11,300	
GUINEA-BISSAU						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Formulation of the investment components of the refrigerant management plan	UNDP		\$25,000	\$1,875	\$26,875	
SEVERAL						
Institutional strengthening						
Establishment of ozone unit	UNEP		\$30,000	\$0	\$30,000	
<i>Approved on the understanding that this would not constitute the basis for determining the funding level for the remaining two-year period.</i>						
Preparation of project proposal						
Formulation of the country programme/RMP	UNEP		\$60,000	\$7,800	\$67,800	
	Total for Guinea-Bissau		\$115,000	\$9,675	\$124,675	
HAITI						
REFRIGERATION						
Refrigerant management plan						
Implementation of the refrigerant management plan: training for customs officers	UNEP		\$33,100	\$4,303	\$37,403	
<i>Approval is without prejudice to any decisions that might be taken by the Parties following consideration by the Implementation Committee of the consumption data submitted under Article 7 by the Government.</i>						
Implementation of the refrigerant management plan: monitoring the activities in the RMP	UNDP		\$29,400	\$2,646	\$32,046	
<i>Approval is without prejudice to any decisions that might be taken by the Parties following consideration by the Implementation Committee of the consumption data submitted under Article 7 by the Government.</i>						
Implementation of the refrigerant management plan: train the technicians on good practices in refrigeration	UNEP		\$74,200	\$9,646	\$83,846	
<i>Approval is without prejudice to any decisions that might be taken by the Parties following consideration by the Implementation Committee of the consumption data submitted under Article 7 by the Government.</i>						

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
Implementation of the refrigerant management plan: recovery and recycling of CFC-12 refrigerant <i>The sub-project should not commence until the legislation controlling CFC imports is in place and measures have been taken to ensure that the local market prices of CFCs and non-ODS refrigerants are similar. Approval is without prejudice to any decisions that might be taken by the Parties following consideration by the Implementation Committee of the consumption data submitted under Article 7 by the Government.</i>	UNDP	14.0	\$220,256	\$19,823	\$240,079	15.69
	Total for Haiti	14.0	\$356,956	\$36,418	\$393,374	
INDIA						
FUMIGANT						
Preparation of project proposal						
Preparation of an investment project in the fumigant sector	UNIDO		\$35,000	\$2,625	\$37,625	
PRODUCTION						
CFC closure						
CFC production sector gradual phase-out: 2003 annual programme <i>The World Bank was requested to submit future verification reports in time to facilitate the review by the Secretariat and provide additional information on the financial oversight over the technical assistance programme as per Decision 36/48.</i>	IBRD	1,883.0	\$6,000,000	\$450,000	\$6,450,000	3.19
	Total for India	1,883.0	\$6,035,000	\$452,625	\$6,487,625	
IRAN						
SOLVENT						
Preparation of project proposal						
Preparation of investment projects in the solvent sector (CTC/TCA) <i>UNIDO would endeavour to prepare sectoral phase-out plan rather than stand-alone investment project proposals.</i>	UNIDO		\$10,000	\$750	\$10,750	
PHASE-OUT PLAN						
Preparation of project proposal						
Preparation of a national CFC phase-out plan <i>Approved on the understanding that Germany would cooperate fully with other bilateral and implementing agencies involved in the implementation of the phase-out plan.</i>	Germany		\$24,000	\$3,120	\$27,120	
	Total for Iran		\$34,000	\$3,870	\$37,870	
JAMAICA						
SOLVENT						
Preparation of project proposal						
Formulation of the solvent sectoral phase-out plan	UNDP		\$15,000	\$1,125	\$16,125	
	Total for Jamaica		\$15,000	\$1,125	\$16,125	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
KENYA						
FUMIGANT						
Methyl bromide						
Technology transfer leading to methyl bromide phase-out in soil fumigation in all other horticulture: first tranche <i>In accordance with the agreement between the Government of Kenya and the Executive Committee approved at the 38th Meeting.</i>	Germany	5.0	\$287,247	\$37,342	\$324,589	57.45
SOLVENT						
TCA						
Conversion of TCA based cleaning process to non-ODS alternatives at the Kenya Power and Lighting Company <i>The revised consumption level of TCA (5.84 ODP tonnes) represents the ceiling from which consumption in this and any future projects will be deducted.</i>	Germany	1.9	\$85,800	\$11,154	\$96,954	44.46
	Total for Kenya	6.9	\$373,047	\$48,496	\$421,543	
KOREA, DPR						
MULTI-SECTOR						
Preparation of project proposal						
Preparation of investment projects in the solvents, process agents and fumigant sector (CTC) <i>UNIDO would endeavour to prepare sectoral phase-out plan rather than stand-alone investment project proposals.</i>	UNIDO		\$40,000	\$3,000	\$43,000	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation of investment projects in the refrigeration sector (CFC) <i>UNIDO would endeavour to prepare sectoral phase-out plan rather than stand-alone investment project proposals.</i>	UNIDO		\$20,000	\$1,500	\$21,500	
	Total for Korea, DPR		\$60,000	\$4,500	\$64,500	
LAO, PDR						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Formulation of terminal foam project	UNDP		\$5,000	\$375	\$5,375	
	Total for Lao, PDR		\$5,000	\$375	\$5,375	
MAURITANIA						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Formulation of the investment components of the refrigerant management plan	UNDP		\$15,000	\$1,125	\$16,125	
	Total for Mauritania		\$15,000	\$1,125	\$16,125	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
MEXICO						
FUMIGANT						
Preparation of project proposal						
Preparation of a phase-out plan in the fumigant sector (methyl bromide)	UNIDO		\$50,000	\$3,750	\$53,750	
<i>UNIDO would endeavour to prepare sectoral phase-out plan rather than stand-alone investment project proposals.</i>						
SOLVENT						
Preparation of project proposal						
Preparation of investment projects in the solvent sector (TCA)	UNIDO		\$30,000	\$2,250	\$32,250	
<i>UNIDO would endeavour to prepare sectoral phase-out plan rather than stand-alone investment project proposals.</i>						
Total for Mexico			\$80,000	\$6,000	\$86,000	
MYANMAR						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Formulation of the investment components of the refrigerant management plan	UNDP		\$20,000	\$1,500	\$21,500	
Total for Myanmar			\$20,000	\$1,500	\$21,500	
NICARAGUA						
SEVERAL						
Institutional strengthening						
Extension of institutional strengthening project: phase 3	UNEP		\$57,200	\$0	\$57,200	
Total for Nicaragua			\$57,200		\$57,200	
PAKISTAN						
FUMIGANT						
Preparation of project proposal						
Preparation of a phase-out plan in the fumigants sector	UNIDO		\$30,000	\$2,250	\$32,250	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation of a phase-out plan in the refrigeration sector (CFC manufacturing)	UNIDO		\$20,000	\$1,500	\$21,500	
SOLVENT						
Preparation of project proposal						
Preparation of investment projects in the solvents sector (CTC/TCA)	UNIDO		\$25,000	\$1,875	\$26,875	
<i>UNIDO would endeavour to prepare sectoral phase-out plan rather than stand-alone investment project proposals.</i>						
Total for Pakistan			\$75,000	\$5,625	\$80,625	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
PAPUA NEW GUINEA						
PHASE-OUT PLAN						
ODS phase out plan						
Terminal phase-out management plan for ODS (1st phase)	Germany	30.8	\$480,000	\$59,700	\$539,700	15.58
<i>The sub-projects for the establishment of a recovery and recycling equipment network and the retrofit of commercial refrigeration units should not commence until the legislation controlling CFC imports is in place and measures have been taken to ensure that the local market prices of CFCs and non-ODS refrigerants are similar. Also, the plan is approved in accordance with the agreement between the Government of Papua New Guinea and the Executive Committee and without prejudice to the operation of the Montreal Protocol's mechanism dealing with non-compliance issues</i>						
Total for Papua New Guinea		30.8	\$480,000	\$59,700	\$539,700	
PARAGUAY						
SEVERAL						
Institutional strengthening						
Extension of institutional strengthening project: phase 3	UNEP		\$57,460	\$0	\$57,460	
Total for Paraguay			\$57,460		\$57,460	
PERU						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Formulation of the investment components of the refrigerant management plan	UNDP		\$15,000	\$1,125	\$16,125	
Total for Peru			\$15,000	\$1,125	\$16,125	
PHILIPPINES						
FUMIGANT						
Preparation of project proposal						
Preparation of a methyl bromide phase-out plan	IBRD		\$50,000	\$3,750	\$53,750	
Total for Philippines			\$50,000	\$3,750	\$53,750	
ROMANIA						
SOLVENT						
Preparation of project proposal						
Preparation of investment projects in the solvent sector	UNIDO		\$15,000	\$1,125	\$16,125	
<i>UNIDO would endeavour to prepare sectoral phase-out plan rather than stand-alone investment project proposals.</i>						
Total for Romania			\$15,000	\$1,125	\$16,125	
RWANDA						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Formulation of the investment components of the refrigerant management plan	UNDP		\$5,000	\$375	\$5,375	
Total for Rwanda			\$5,000	\$375	\$5,375	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)		C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	
SAO TOME AND PRINCIPE					
REFRIGERATION					
Preparation of project proposal					
Formulation of the investment components of the refrigerant management plan	UNDP		\$15,000	\$1,125	\$16,125
Total for Sao Tome and Principe			\$15,000	\$1,125	\$16,125
SUDAN					
REFRIGERATION					
Preparation of project proposal					
Preparation of investment projects in the domestic/commercial refrigeration sector	UNIDO		\$20,000	\$1,500	\$21,500
<i>UNIDO would endeavour to prepare sectoral phase-out plan rather than stand-alone investment project proposals.</i>					
Total for Sudan			\$20,000	\$1,500	\$21,500
TUNISIA					
SEVERAL					
Institutional strengthening					
Renewal of institutional strengthening project	IBRD	20.2	\$242,667	\$18,200	\$260,867
Total for Tunisia			\$242,667	\$18,200	\$260,867
VIETNAM					
PHASE-OUT PLAN					
Preparation of project proposal					
Preparation of a national CFC phase-out plan	IBRD		\$60,000	\$4,500	\$64,500
Total for Vietnam			\$60,000	\$4,500	\$64,500
WESTERN SAMOA					
SEVERAL					
Institutional strengthening					
Extension of institutional strengthening project: phase 2	UNEP		\$26,000	\$0	\$26,000
Total for Western Samoa			\$26,000		\$26,000
REGION: ASP					
SEVERAL					
Technical assistance/support					
Preventing illegal trade of ODS in the South Asia Region	Sweden		\$200,000	\$26,000	\$226,000
Total for Region: ASP			\$200,000	\$26,000	\$226,000

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
REGION: EUR						
SEVERAL						
Network						
Regional network for 11 article 5 countries in Eastern Europe and Central Asia (jointly implemented with Hungary, the Slovak Republic and UNEP)	Czech Repu		\$58,487	\$7,603	\$66,090	
Regional network for 11 article 5 countries in Eastern Europe and Central Asia (jointly implemented with the Czech Republic, Hungary and UNEP)	Slovak Rep		\$14,622	\$1,901	\$16,523	
Regional network for 11 article 5 countries in Eastern Europe and Central Asia (jointly implemented with the Czech Republic, Hungary and the Slovak Republic)	UNEP		\$53,666	\$6,977	\$60,643	
<i>UNEP was requested to submit to the 41st Meeting of the Executive Committee a revised budget, based on experience, with a view towards the possible incorporation of the project within a rationalized CAP for the year 2004; and to assume full responsibility for reporting on expenditure and implementation of the project supported in part by the three bilateral requests.</i>						
Regional network for 11 article 5 countries in Eastern Europe and Central Asia (jointly implemented with the Czech Republic, the Slovak Republic and UNEP)	Hungary		\$41,145	\$5,349	\$46,494	
Total for Region: EUR			\$167,920	\$21,830	\$189,750	
GLOBAL						
AEROSOL						
Technical assistance/support						
Development of guidelines to promote safety an aerosol conversions	UNEP		\$52,000	\$6,760	\$58,760	
SEVERAL						
Technical assistance/support						
Assistance for regional awareness raising	UNEP		\$200,000	\$26,000	\$226,000	
Information exchange						
Production of OzonAction Newsletter in Russian, translation of 4 refrigeration/customs training modules into Russian, and reprinting and updating existing publications	UNEP		\$75,000	\$9,750	\$84,750	
<i>Approved on the understanding that the remaining 50 per cent of funding (US \$75,000) should be provided from reallocation of funding approved under the CAP.</i>						
Total for Global			\$327,000	\$42,510	\$369,510	
GRAND TOTAL		7,958.0	\$48,379,245	\$3,766,896	\$52,146,141	

Summary

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43
Annex VI

Sector	Tonnes (ODP)	Funds approved (US\$)		
		Project	Support	Total
BILATERAL COOPERATION				
Fumigant	5.0	\$287,247	\$37,342	\$324,589
Halon		\$16,500	\$2,145	\$18,645
Refrigeration	103.0	\$1,007,000	\$126,910	\$1,133,910
Solvent	1.9	\$85,800	\$11,154	\$96,954
Phase-out plan	30.8	\$1,612,863	\$161,928	\$1,774,791
Several		\$314,254	\$40,853	\$355,107
TOTAL:	140.7	\$3,323,664	\$380,332	\$3,703,996
INVESTMENT PROJECT				
Foam	33.0	\$364,650	\$27,349	\$391,999
Other	180.0	\$2,000,000	\$150,000	\$2,150,000
Process agent	2,638.0	\$20,000,000	\$1,500,000	\$21,500,000
Production	4,783.0	\$19,000,000	\$1,425,000	\$20,425,000
Refrigeration	72.7	\$1,232,239	\$104,693	\$1,336,932
Phase-out plan	73.3	\$483,193	\$42,736	\$525,929
TOTAL:	7,780.0	\$43,080,082	\$3,249,778	\$46,329,860
WORK PROGRAMME AMENDMENT				
Aerosol		\$82,000	\$9,010	\$91,010
Foam		\$15,000	\$1,125	\$16,125
Fumigant		\$175,000	\$13,125	\$188,125
Halon		\$40,000	\$3,000	\$43,000
Multi-sector		\$40,000	\$3,000	\$43,000
Refrigeration		\$220,000	\$17,049	\$237,049
Solvent		\$115,000	\$8,625	\$123,625
Phase-out plan		\$115,000	\$8,625	\$123,625
Several	37.3	\$1,173,499	\$73,227	\$1,246,726
TOTAL:	37.3	\$1,975,499	\$136,786	\$2,112,285
Summary by Parties and Implementing Agencies				
Canada		\$292,000	\$37,960	\$329,960
Czech Republic		\$58,487	\$7,603	\$66,090
Germany	140.7	\$2,671,410	\$298,069	\$2,969,479
Hungary		\$41,145	\$5,349	\$46,494
Slovak Republic		\$14,622	\$1,901	\$16,523
Sweden		\$246,000	\$29,450	\$275,450
IBRD	7,441.2	\$39,417,667	\$2,956,325	\$42,373,992
UNDP	14.0	\$509,656	\$41,968	\$551,624
UNEP	17.1	\$1,168,257	\$87,892	\$1,256,149
UNIDO	345.0	\$3,960,001	\$300,379	\$4,260,380
GRAND TOTAL	7,958.0	\$48,379,245	\$3,766,896	\$52,146,141

**ADJUSTMENTS APPROVED AT THE 39TH MEETING OF THE EXECUTIVE COMMITTEE
FOR PROJECTS AND ACTIVITIES**

Agency	Project Costs (US\$)	Support Costs (US\$)	Total (US\$)
<i>Funds returned to the 39th Meeting pursuant to Decision 39/15</i>			
IBRD	1,121,320	191,076	1,312,396
UNDP	2,662,757	346,159	3,008,916
UNEP	0	0	0
UNIDO	708,297	91,324	799,621
Sub-Total	4,492,374	628,559	5,120,933
<i>Project cancellation adjustment pursuant to Decision 39/14</i>			
Germany	16,500	2,145	18,645
Sub-Total	16,500	2,145	18,645
SUMMARY OF ADJUSTMENTS			
Germany			18,645
IBRD			1,312,396
UNDP			3,008,916
UNEP			0
UNIDO			799,621
TOTAL ADJUSTMENTS			5,139,578

**NET TRANSFERS TO IMPLEMENTING AGENCIES AND BILATERAL CONTRIBUTIONS
BASED ON DECISIONS OF THE 39TH MEETING OF THE EXECUTIVE COMMITTEE**

Canada			329,960
Czech Republic			66,090
Germany			2,950,834
Hungary			46,494
Slovak Republic			16,523
Sweden			275,450
IBRD			41,061,596
UNDP*			(2,457,292)
UNEP			1,256,149
UNIDO			3,460,759
TOTAL TRANSFERS			47,006,563

* This amount should be offset against future approvals at the 40th Meeting or thereafter.

Annexe VII

**ACCORD RELATIF AU PROJET DE GESTION DE L'ÉLIMINATION FINALE (PGEF)
DES SAO EN PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE**

1. Le Comité exécutif approuve, en principe, un montant total de 700 000 \$US pour financer la réduction graduelle et l'élimination complète des substances du groupe I de l'annexe A utilisées en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce montant représente la totalité du financement mis à la disposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée par le Fonds multilatéral pour éliminer entièrement l'utilisation des CFC en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le financement convenu sera décaissé en plusieurs versements dont les montants exacts sont précisés au paragraphe 2 et sur la base des conditions définies dans cet accord.

2. Par cet accord, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'engage, en échange du financement précisé dans le tableau suivant, à éliminer la totalité de sa consommation de CFC, selon les limites de consommation annuelle indiquées au tableau 2.

**Tableau 1 : Niveaux de financement dans le cadre du PGEF
pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée**

Niveaux de financement (\$US)	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Coûts du projet	480 000			220 000		700 000
Coûts d'appui de l'agence	59 700			27 300		87 000
Coût total	539 700			247 300		787 000

Tableau 2 : Consommation maximale admissible de substances du groupe I de l'annexe A

Année	Consommation (tonnes PAO)
avril 2003 – mars 2004	35,0
avril 2004 – mars 2005	26,0
avril 2005 – mars 2006	17,0
avril 2006 – mars 2007	8,0
avril 2007 – décembre 2007	4,5
2008 - 2010	0

3. Le Comité exécutif accepte aussi, en principe, de décaisser les fonds à la première réunion du Comité exécutif en 2003 et en 2006, selon les montants exacts précisés au tableau 1 et sur la base d'un plan annuel de mise en œuvre pour la période de mise en œuvre suivante, sous réserve du respect des exigences de rendement contenues dans cet accord. Ainsi, le versement indiqué pour 2003 s'appliquera à des activités à mener entre 2003 et 2005, tandis que le versement en 2006 s'appliquera à des activités à mener en 2006 et 2007.

4. Les versements indiqués au tableau 1, sauf le programme de mise en œuvre de 2003, seront décaissés après confirmation de la réalisation des objectifs d'élimination convenus pour

l'année précédente, indiqués au tableau 2, et après vérification de la réalisation des activités prévues pour l'année précédente, conformément au plan annuel de mise en œuvre. Ainsi, le versement de 2006 sera décaissé après confirmation de la réalisation de l'objectif de consommation pour la période d'avril 2004 à mars 2005 et l'achèvement de toutes les activités du plan de mise en œuvre pour 2003-2005.

5. Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée accepte d'assurer une surveillance précise de l'élimination. Il remettra des rapports réguliers selon ses obligations aux termes du Protocole de Montréal et de cet accord. Les chiffres de consommation transmis dans le cadre de cet accord doivent concorder avec les rapports de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au Secrétariat de l'ozone, aux termes de l'article 7 du Protocole de Montréal.

6. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée accepte aussi d'autoriser des audits de vérification indépendante, comme le prévoit cet accord, ainsi qu'une évaluation externe que le Comité exécutif pourrait ordonner afin de vérifier si la consommation annuelle correspond aux niveaux convenus dans le tableau 2.

7. Le projet de gestion de l'élimination finale des CFC en Papouasie-Nouvelle-Guinée qui appuie cet accord, le programme de pays de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et toute autre documentation afférente peuvent inclure une estimation des sommes précises jugées nécessaires à certaines activités spécifiques. Nonobstant cette possibilité, le Comité exécutif souhaite accorder à la Papouasie-Nouvelle-Guinée un maximum de souplesse dans l'utilisation des sommes consenties pour atteindre les limites de consommation du tableau 2. Le Comité exécutif comprend que durant la mise en œuvre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée peut utiliser les fonds remis aux termes de cet accord de la manière qu'elle juge appropriée mais conforme à l'accord pour parvenir le plus harmonieusement possible à l'élimination sectorielle des CFC, selon les procédures opérationnelles convenues entre le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le gouvernement de l'Allemagne dans le projet de gestion de l'élimination finale, et comme précisé dans les programmes de mise en œuvre.

8. Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît que les fonds destinés à l'élimination complète des substances du groupe I de l'annexe A faisant l'objet d'un accord de principe à la 39^e réunion du Comité exécutif constituent la totalité du financement octroyé pour lui permettre de se conformer pleinement à la réduction et à l'élimination convenues avec le Comité exécutif du Fonds multilatéral. Il ne lui sera octroyé aucune autre ressource additionnelle pour toute autre activité connexe. Il est entendu aussi qu'à part les coûts d'appui à l'agence mentionnés au paragraphe 10, le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Fonds multilatéral, ses agences d'exécution et les donateurs bilatéraux ne solliciteront, ni ne fourniront d'autres financements reliés au Fonds multilatéral pour réaliser l'élimination totale des CFC dans ce pays.

9. Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée accepte que si le Comité exécutif remplit ses obligations aux termes de cet accord mais si lui-même ne respecte pas les exigences de réduction indiquées au paragraphe 2, ni les autres exigences mentionnées dans ce document, l'agence d'exécution et le Fonds multilatéral retiendront les versements pour la tranche subséquente de financement, précisée au paragraphe 2, jusqu'à ce que la réduction requise soit atteinte. Il est clairement entendu que l'exécution de cet accord dépend de la réalisation

satisfaisante de leurs obligations par les deux parties, le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Comité exécutif. En outre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée accepte que pour tous les objectifs annuels stipulés au paragraphe 2 de cet accord, à partir de l'année 2003-2004 le Fonds multilatéral réduira la tranche subséquente et donc le financement total pour l'élimination des CFC, de 15 000 \$US pour chaque tonne PAO non éliminée chaque année.

10. Le gouvernement de l'Allemagne a accepté d'être l'agence d'exécution pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale qui doit s'achever en 2007. Des coûts d'appui à l'agence d'un montant total de 87 000 \$US ont été convenus, conformément aux dispositions de cet accord et selon la répartition indiquée au tableau 1. Le gouvernement de l'Allemagne aura les responsabilités suivantes :

- a) S'assurer de vérifier la performance et la situation financière conformément aux procédures spécifiques et aux exigences du gouvernement de l'Allemagne, comme indiqué dans le plan de gestion de l'élimination finale des CFC en Papouasie-Nouvelle-Guinée;
- b) Faire rapport annuellement sur la mise en œuvre des programmes annuels de mise en œuvre;
- c) Fournir la preuve au Comité exécutif de la réalisation des objectifs de contrôle indiqués au tableau 2 et des activités connexes;
- d) S'assurer que les révisions techniques effectuées par le gouvernement de l'Allemagne sont faites par des experts techniques indépendants adéquats;
- e) Aider la Papouasie-Nouvelle-Guinée à préparer les programmes annuels de mise en œuvre qui intégreront les réalisations des programmes annuels précédents;
- f) Effectuer les missions de supervision requises;
- g) Veiller à l'instauration d'un mécanisme d'exploitation permettant une mise en œuvre efficace et transparente du programme et à l'exactitude des données communiquées;
- h) S'assurer que les décaissements au profit de la Papouasie-Nouvelle-Guinée respectent les objectifs de rendement convenus dans le projet et les dispositions de cet accord;
- i) Fournir, le cas échéant, une assistance pour l'élaboration de politiques.

11. Les composantes de financement de cet accord ne seront pas modifiées par des décisions futures du Comité exécutif qui pourraient affecter le financement de tout autre projet dans le secteur de la consommation ou de toute autre activité connexe dans ce pays.

Annexe VIII

**ACCORD RELATIF AU PROJET DE GESTION DE L'ÉLIMINATION FINALE DES
CFC EN CROATIE**

1. Le Comité exécutif approuve un montant total de 379 700 \$US, excluant les frais d'appui de l'agence, pour financer la réduction graduelle et l'élimination complète des substances du Groupe I de l'Annexe A utilisées en Croatie. Ce montant représente la totalité du financement mis à la disposition de la Croatie par le Fonds multilatéral pour éliminer entièrement l'utilisation des substances du Groupe I de l'Annexe A en Croatie. Le financement convenu sera décaissé en plusieurs versements dont les montants exacts en dollars US sont précisés au paragraphe 2, et en fonction des conditions définies dans cet accord.

2. Par cet accord, la Croatie s'engage, en échange du financement indiqué au Tableau 1, à éliminer la totalité de sa consommation de CFC du Groupe I de l'Annexe A, selon les seuils de consommation annuelle indiqués au Tableau 2.

Tableau 1. Montants et profil du financement dans le cadre du PGEF

Financement (\$US)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Composante I (Suède)	46 000	24 700	21 500				92 200
Composante II (ONUUDI)	184 000	48 300	35 000	10 200	5 000	5 000	287 500
Frais d'agence (Suède)	3 450	1 853	1 613				6 915
Frais d'agence (ONUUDI)	13 800	3 623	2 625	765	375	375	21 563
Total (Suède)	49 450	26 553	23 113				99 115
Total (ONUUDI)	197 800	51 923	37 625	10 965	5 375	5 375	309 063
Total global	247 250	78 475	60 738	10 965	5 375	5 375	408 178

Tableau 2. Consommation maximale admissible de CFC du Groupe I de l'Annexe A,
en tonnes de PAO

Année	(tonnes de PAO)
2003	98
2004	98
2005	65
2006	*
2007	*
2008	*
2009	*
2010	0

*Le décret sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (30 janvier 1999) contient une clause d'importation exceptionnelle, entre 2006 et 2009, d'un maximum de 21,9 tonnes PAO de substances ou de produits contenant des substances inscrites aux Annexes A (Groupes I et II) ou B (Groupe II et III), lorsque ces produits ou substances servent à la préservation de la vie humaine, végétale ou animale, la défense nationale, la sécurité, la prévention des incendies et la sécurité de la recherche scientifique, et en l'absence d'alternatives saines sur le plan environnemental et économiquement viables.

3. Pour aider la Croatie à atteindre ses objectifs de réduction de 2003 et amorcer les mesures nécessaires pour atteindre les autres objectifs de réduction inclus au Tableau 2, le Comité exécutif, à sa 39^e réunion, décide d'octroyer à la Croatie 379 700 \$US, plus les frais d'appui de l'agence. Le PGEF, préparé avec l'aide du gouvernement de la Suède, constitue le plan d'élimination de la consommation résiduelle de CFC dans le secteur de l'entretien. A titre d'agence principale, l'ONUDI aidera le gouvernement de la Croatie dans la mise en œuvre globale du PGEF, notamment les activités indiquées au Tableau 3. Le gouvernement de la Suède, à titre de co-agence d'exécution, aidera la Croatie à mettre en œuvre des activités mentionnées au Tableau 3. Le financement fourni par le gouvernement de la Suède (Tableau 1), sera imputé au contingent bilatéral de la contribution suédoise au Fonds multilatéral, selon les tranches annuelles indiquées.

4. Le Comité exécutif accepte, en principe, la remise des fonds pour 2003 dès l'approbation de cet accord et, pour chaque année subséquente, à la première réunion du Comité exécutif selon les montants exacts indiqués au Tableau 1 et sur la base d'un plan annuel de mise en œuvre pour la période suivante, sous réserve du respect des exigences de rendement contenues dans cet accord. Ainsi, le versement de 2003 s'appliquera à des activités à entreprendre d'ici la fin de 2003 et jusqu'en juin 2004.

5. Les versements indiqués au Tableau 1, sauf celui de 2003, seront décaissés après confirmation de la réalisation des objectifs d'élimination convenus pour l'année précédente et indiqués au Tableau 2, et après vérification de la réalisation des activités prévues pour l'année précédente conformément au plan annuel de mise en œuvre. Ainsi, le versement en 2004 pour le plan de mise en œuvre de 2004 sera décaissé, après confirmation de la réalisation de l'objectif de consommation pour 2003 et de l'achèvement de toutes les activités du plan de mise en œuvre pour 2003, et de la même façon pour les années suivantes.

6. Le gouvernement de la Croatie convient d'assurer une surveillance précise de l'élimination. Il remettra des rapports réguliers, selon ses obligations en vertu du Protocole de Montréal et de cet accord. Les chiffres de consommation transmis dans le cadre de cet accord concordent avec le rapport de la Croatie au Secrétariat de l'ozone, aux termes de l'article 7 du Protocole de Montréal.

7. Le gouvernement de la Croatie convient aussi d'autoriser des vérifications indépendantes, tel que le prévoit cet accord, ainsi qu'une évaluation externe que le Comité exécutif pourrait ordonner afin de vérifier si la consommation annuelle correspond aux niveaux convenus au Tableau 2 et si la mise en œuvre du PGEF se déroule tel que le prévoient les programmes de mise en œuvre annuels convenus.

8. Le PGEF final de la Croatie peut inclure des devis pour des subventions spéciales, jugées nécessaires pour certains aspects particuliers. Nonobstant cette possibilité, le Comité exécutif souhaite accorder à la Croatie un maximum de souplesse dans l'utilisation des fonds convenus pour atteindre les limites de consommation du Tableau 2. Le Comité exécutif comprend que, durant la mise en œuvre, la Croatie peut utiliser les fonds remis aux termes de cet accord de la manière qu'elle juge appropriée mais conforme à l'accord pour parvenir le plus harmonieusement possible à l'élimination des CFC, selon les procédures opérationnelles convenues entre le gouvernement de la Croatie, l'ONUDI, à titre d'agence principale d'exécution

et le gouvernement de la Suède, à titre de co-agence d'exécution. Tout en reconnaissant la souplesse accordée pour l'élimination complète des CFC, le Comité exécutif note que la Croatie s'engage à fournir les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du plan et au respect des limites de consommation, indiquées au Tableau 2 de cet accord.

9. Le gouvernement de la Croatie reconnaît que les fonds destinés à l'élimination complète des substances du Groupe I de l'Annexe A faisant l'objet d'un accord de principe à la 39^e réunion du Comité exécutif constituent la totalité du financement octroyé pour lui permettre de se conformer pleinement à la réduction et à l'élimination convenues avec le Comité exécutif du Fonds multilatéral. Il ne sollicitera du Fonds multilatéral aucune autre ressource pour des activités connexes. Il est entendu aussi qu'à part les frais d'agence mentionnés au paragraphe 11, le gouvernement de la Croatie, le Fonds multilatéral, ses agences d'exécution et les donateurs bilatéraux ne solliciteront ni ne fourniront d'autre financement lié à l'élimination totale des CFC.

10. Le gouvernement de la Croatie accepte que, si le Comité exécutif remplit ses obligations aux termes de cet accord mais que lui-même ne respecte pas les exigences de réduction indiquées au paragraphe 2 ni les autres exigences mentionnées dans ce document, l'agence d'exécution et le Fonds multilatéral retiendront les versements pour les tranches subséquentes de financement indiquées au paragraphe 2, jusqu'à ce que la réduction requise soit atteinte. Il est clairement entendu que l'exécution de cet accord dépend de la réalisation satisfaisante de leurs obligations, tant par le gouvernement de la Croatie et que par le Comité exécutif.

11. L'ONUDI a convenu d'être l'agence d'exécution principale pour la mise en oeuvre du PGEF final, avec le gouvernement de la Suède à titre de co-agence d'exécution pour la mise en oeuvre de la composante I du PGEF. Des frais totalisant 7,5 pour cent des montants annuels ont été convenus conformément aux dispositions de cet accord et seront partagés entre les deux agences, comme l'indiquent les Tableaux 1 et 3. A titre d'agence d'exécution principale, l'ONUDI aura les responsabilités suivantes :

- a) S'assurer de vérifier la performance et la situation financière conformément à cet accord et aux exigences contenues dans le PGEF des CFC en Croatie;
- b) Présenter chaque année un rapport sur la mise en oeuvre des programmes annuels de mise en oeuvre;
- c) Fournir au Comité exécutif la preuve de la réalisation des objectifs de contrôle indiqués au Tableau 2 et des activités connexes;
- d) S'assurer que les révisions techniques effectuées par l'ONUDI sont faites par les experts techniques indépendants appropriés;
- e) Aider la Croatie à préparer les programmes annuels de mise en oeuvre qui intégreront les réalisations des programmes annuels précédents;
- f) Effectuer les missions de supervision requises;

- g) Veiller à l'instauration d'un mécanisme d'exploitation assurant la mise en œuvre efficace et transparente du programme, et l'exactitude des données communiquées;
 - h) S'assurer que les décaissements au profit de la Croatie sont conformes aux objectifs de performance convenus dans le projet et aux dispositions de cet accord;
 - i) Fournir, le cas échéant, une assistance pour l'élaboration de politiques.
12. Le gouvernement de la Suède, à titre de co-agence d'exécution, devra :
- a) Assister le gouvernement de la Croatie dans la mise en œuvre et la vérification des activités financées par le contingent bilatéral suédois, selon la Composante I du Tableau 1, y compris une assistance pour l'élaboration de politiques;
 - b) Remettre à l'ONUDI des rapports d'activités qui seront inclus dans les rapports consolidés; et
 - c) S'assurer que les décaissements au profit de la Croatie respectent les objectifs de rendement convenus dans le projet et dans les dispositions de cet accord.
13. Les composantes de financement de cet accord ne seront pas modifiées par des décisions futures du Comité exécutif qui pourraient avoir une incidence sur le financement de tout autre projet dans le secteur de la consommation ou de toute autre activité connexe dans ce pays.

Tableau 3: Flux de trésorerie du PGEF pour la Croatie

Description	Total (\$US)	2003		2004		2005		2006	2007	2008
		ONUDI	Suède	ONUDI	Suède	ONUDI	Suède	ONUDI	ONUDI	ONUDI
Formation de la main d'œuvre existante										
Cours de formation de 3 jours	11 000	11 000								
Cours de formation de 1+1-jour	45 000	15 000		10 000		20 000				
Assistance technique	6 000		6 000							
Imprévus	6200			6 200						
Total partiel	68 200	26 000	6 000	16 200		20 000				
Renforcement des écoles professionnelles										
Mise à jour/production de matériel de formation	10 000	10 000								
Fourniture d'équipements	36 000	36 000								
Formation des formateurs	5 000	5 000								
Assistance technique	3 000		3 000							
Imprévus	5 400			5 400						
Total partiel	59 400	51 000	3 000	5 400						
Code de pratique	22 000		8 000		8,700		5 300			
Imprévus	2 200						2 200			
Total partiel	24 200		8 000		8,700		7 500			
Capacité de régénération										
Lancement des infrastructures	20 000		20 000							
Imprévus	2 000				2,000					
Équipements	102 000	102 000								
Imprévus	10 200			10 200						
Total partiel	134 200	102 000	20 000	10 200						
Surveillance et mise en oeuvre										
Information ciblée	15 000	5 000		5 000		5 000				
Imprévus	1 500			1 500						
Surveillance / mise en oeuvre / évaluation	52 000		9 000		14,000		14 000	5 000	5 000	5 000
Imprévus	5 200							5 200		
Subventions pour projets de démonstration	20 000			10 000		10 000				
Total partiel	93 700	5 000	9 000	16 500	14,000	15 000	14 000	10 200	5 000	5 000
Total	379 700	184 000	46 000	48 300	24,700	35 000	21 500	10 200	5 000	5 000
Frais d'appui (7,5 %)	28 478	13 800	3 450	3 623	1,853	2 625	1 613	765	375	375
Total global	408 178	197 800	49 450	51 923	26,553	37 625	23 113	10 965	5 375	5 375

Annexe IX

**OPINIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES PROJETS DE PROROGATION DU
RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉS À LA 39^e RÉUNION DU
COMITÉ EXÉCUTIF**

Bahamas

1. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions des Bahamas et s'inquiète du fait que conformément à la décision XIV/19 de la quatorzième Réunion des Parties, les Bahamas n'ont pas respecté leurs obligations en vertu de l'Article 2A du Protocole de Montréal au cours de la période de réglementation des CFC débutant le 1^{er} juillet 2000 et se terminant le 30 juin 2001. Malgré cette situation, le Comité exécutif prend note que les Bahamas ont pris des mesures importantes pour éliminer leur consommation de SAO au cours de la première phase de leur projet de renforcement des institutions. Dans leur rapport, les Bahamas font état de la mise sur pied de projets, plus particulièrement la continuation de la coordination des activités de sensibilisation du public, l'amélioration des mesures législatives concernant les SAO et la mise en œuvre de la formation sur la récupération et le recyclage et les bonnes pratiques en réfrigération. Ces activités et autres sont encourageantes et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par les Bahamas pour réduire leur consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, les Bahamas poursuivent la mise en œuvre de leurs activités, y compris le plan de gestion de l'élimination finale, le programme de sensibilisation et les mesures de politique et réalisent des progrès en vue du respect de leurs obligations en vertu du Protocole de Montréal.

Comores

2. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions des Comores et note avec appréciation que les données sur la consommation de 2001 rapportées au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à leur consommation moyenne de CFC pour la période de 1995-1997 et que les Comores semblent être en voie de pouvoir respecter l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que les Comores ont pris des mesures importantes pour éliminer leur consommation de SAO au cours de la prochaine phase de leur projet de renforcement des institutions. Dans leur rapport, les Comores font état, entre autres, de la mise sur pied de projets, plus particulièrement la continuation de la coordination des activités de sensibilisation du public, l'organisation d'un atelier de formation dans le secteur de la réfrigération et le maintien de la réglementation sur les importations/exportations de SAO. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par les Comores pour réduire leur consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, les Comores poursuivent avec grand progrès la mise en œuvre du Protocole de Montréal, des projets du plan de gestion des frigorigènes et des activités de sensibilisation, de même que de maintenir et d'améliorer leurs niveaux actuels de réduction des CFC.

Congo

3. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions du Congo et note avec appréciation que les données sur la consommation de 2001 rapportées par le Congo au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation moyenne de CFC pour la période de 1995-1997. De plus, le Congo semble être en mesure de pouvoir respecter l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que le Congo a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la deuxième phase de son projet de renforcement des institutions. Dans son rapport, le Congo fait état, entre autres, de la mise sur pied de projets, plus particulièrement de la continuation de la coordination des activités de sensibilisation du public, de l'amélioration des mesures législatives sur les SAO et du maintien des activités de collecte et de dissémination des données sur la consommation de CFC. Ces activités et autres sont encourageantes et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par le Congo pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années le Congo poursuive avec grand progrès la mise en œuvre du Protocole de Montréal, des projets du plan de gestion des frigorigènes et des activités de sensibilisation, de même que de maintenir et d'améliorer ses niveaux actuels de réduction des CFC.

République dominicaine

4. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions de la République dominicaine et note avec appréciation que les données sur la consommation de 2001 rapportées par la République dominicaine au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation moyenne de CFC pour la période de 1995-1997. De plus, la République dominicaine semble être en voie de pouvoir respecter l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que la République dominicaine a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la deuxième phase de son projet de renforcement des institutions. Dans son rapport, la République dominicaine fait état de la mise sur pied de projets, plus particulièrement de l'amélioration des mesures législatives sur les SAO, de la mise en œuvre de la formation sur la récupération et le recyclage de même que sur les bonnes pratiques dans le secteur de la réfrigération et de la mise sur pied d'un projet pilote visant à éliminer le bromure de méthyle. Ces activités et autres sont encourageantes et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par la République dominicaine pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la République dominicaine poursuive avec grand progrès la mise en œuvre du Protocole de Montréal, des projets du plan de gestion des frigorigènes et des activités de sensibilisation, de même que de maintenir et d'améliorer ses niveaux actuels de réduction des CFC.

Éthiopie

5. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions de l'Éthiopie et s'inquiète du fait que conformément à la décision XIV/34 de la quatorzième Réunion des Parties, l'Éthiopie n'a pas respecté ses obligations en vertu de l'Article 2A du Protocole de Montréal au cours de la période de

réglementation des CFC débutant le 1^{er} juillet 2000 et se terminant le 30 juin 2001. Malgré cette situation, le Comité exécutif prend note que l'Éthiopie a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la période visée par ce projet de renforcement des institutions. Dans son rapport, l'Éthiopie fait état de la poursuite de ses activités de sensibilisation, d'amélioration de ses mesures législatives concernant les SAO, d'achèvement de son projet de récupération et de recyclage, de continuation de l'étude et de la collecte de données sur la consommation de SAO et de la ratification des amendements au Protocole de Montréal. Ces activités et autres sont encourageantes et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par l'Éthiopie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années l'Éthiopie ait achevé la mise en œuvre de son système de permis et ait limité les importations de tous les CFC afin de réduire sa consommation de CFC, respectant ainsi ses engagements en vertu de la décision XIV/34, alinéa 3, de la quatorzième Réunion des Parties et assurer, de façon générale, son respect des mesures du Protocole de Montréal.

Géorgie

6. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions de la Géorgie et note avec appréciation que les données sur la consommation de 2001 rapportées par la Géorgie au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation de référence de CFC pour la période de 1995-1997. De plus, la Géorgie semble être à même de pouvoir respecter l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que la Géorgie a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la mise en œuvre de son projet de renforcement des institutions. Dans son rapport, la Géorgie fait état de la mise sur pied de projets, plus particulièrement de la réduction des importations de SAO grâce à un système de permis, de l'organisation d'ateliers de formation sur les bonnes pratiques en réfrigération et la surveillance de ses résultats, de la distribution d'équipements de récupération et de recyclage et de la tenue d'activités de sensibilisation du public à l'échelle du pays. Tout ceci est encourageant et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par la Géorgie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Géorgie poursuive avec grand progrès la mise en œuvre de son programme d'émission de permis, son plan de gestion des frigorigènes et des programmes ne portant pas sur des investissements, de même que de maintenir et d'améliorer ses niveaux actuels de réduction des CFC.

Nicaragua

7. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions du Nicaragua et note avec appréciation que les données sur la consommation de CFC en 2001 rapportées par le Nicaragua au Secrétariat de l'ozone sont inférieures de près de 60 pour cent à la consommation moyenne de CFC pour la période de 1995-1997. De plus, le Nicaragua a respecté l'échéance pour la consommation de CFC et il semble en voie de respecter la réduction de 50 pour cent des CFC d'ici 2005. Le Comité exécutif prend également note que le Nicaragua a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la deuxième phase de son projet de renforcement des

institutions. Dans son rapport, le Nicaragua fait état, entre autres, de la continuation de la coordination des activités de sensibilisation, de l'amélioration des mesures législatives entourant les SAO et de la mise en oeuvre du volet des douanes de son plan de gestion des frigorigènes, de même que de la ratification des Amendements de Montréal et de Beijing. Ces activités et autres sont encourageantes et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par le Nicaragua pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Nicaragua poursuive avec grands progrès la mise en oeuvre du Protocole de Montréal, des projets de son plan de gestion des frigorigènes et de ses activités de sensibilisation, de même que de maintenir et d'améliorer ses niveaux actuels de réduction des CFC.

Paraguay

8. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions du Paraguay et note avec appréciation que les données sur la consommation de CFC en 2001 rapportées par le Paraguay au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation moyenne de CFC pour la période de 1995-1997. De plus, le Paraguay semble être en mesure de respecter l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que le Paraguay a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la deuxième phase de son projet de renforcement des institutions. Dans son rapport, le Paraguay fait état, entre autres, de la continuation de la conception de matériel de sensibilisation du public, et de la mise en oeuvre d'une formation efficace en récupération, recyclage et bonnes pratiques de réfrigération. Ces activités et autres sont encourageantes et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par le Paraguay pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Paraguay poursuive avec grand progrès la mise en oeuvre du Protocole de Montréal, des projets de son plan de gestion des frigorigènes et de ses activités de sensibilisation, de même que de maintenir et d'améliorer ses niveaux actuels de réduction des CFC.

Samoa

9. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du renforcement des institutions du Samoa et note avec appréciation que les données sur la consommation de CFC en 2001 rapportées par le Samoa au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation moyenne de CFC pour la période de 1995-1997. De plus, le Samoa semble être à même de pouvoir respecter l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que le Samoa a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la durée de son projet de renforcement des institutions. Dans son rapport, le Samoa fait état de la mise sur pied de projets, plus particulièrement de la continuation de la coordination des activités de sensibilisation du public, de l'amélioration des mesures législatives sur les SAO et de la mise en oeuvre de son plan de gestion des frigorigènes par le biais d'ateliers très réussis de formation de techniciens en réfrigération et d'agents de douane. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par le Samoa pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Samoa

poursuive avec grand progrès la mise en œuvre de son plan de gestion des frigorigènes, de ses activités de sensibilisation du public et de ses autres mesures de politique.

Tunisie

10. Le Comité exécutif a examiné les données présentées dans le projet de renforcement des institutions de la Tunisie et prend note avec appréciation que la Tunisie a indiqué au Secrétariat de l'ozone que sa consommation de CFC en 2001 était inférieure à sa consommation moyenne en 1995-1997. Ainsi, la Tunisie semble être capable de se conformer aux échéances en matière de consommation de CFC. Le Comité exécutif prend aussi note que la Tunisie a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la période couverte par la phase de son projet de renforcement des institutions. Plus particulièrement, la Tunisie indique dans sa présentation qu'elle a pris diverses mesures, notamment la rédaction d'une loi visant à faire appliquer les dispositions du Protocole de Montréal et l'organisation d'activités de sensibilisation du public et de collecte de données sur la consommation de SAO, afin de respecter les obligations de présentation de rapport du pays et de surveiller et promouvoir le programme d'élimination des SAO du pays. Ces activités et d'autres activités mentionnées sont encourageantes et le Comité exécutif apprécie les efforts de la Tunisie visant à réduire la consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce que, au cours des deux prochaines années, la Tunisie continue de mettre en œuvre le Protocole de Montréal, de superviser la mise en œuvre de projets d'investissement, d'organiser des activités de sensibilisation, de même que de maintenir et d'améliorer ses niveaux actuels de réduction des CFC.

Annexe X

ACCORD RELATIF AU PLAN NATIONAL D'ÉLIMINATION DE L'ALBANIE

1. Le Comité exécutif a pris note que les Parties ont décidé notamment, à leur quatorzième réunion (Décision XIV/18 – Non-respect du Protocole de Montréal par l'Albanie) :
 - a) « De demander à l'Albanie de soumettre au Comité d'application un plan d'action comportant des objectifs assortis de délais précis pour assurer un prompt retour à une situation de respect... »; et
 - b) « ...dans la mesure où l'Albanie respecte, ou s'efforce de respecter, les mesures de réglementation prévues par le Protocole, elle devrait continuer d'être considérée de la même manière que toute autre Partie respectueuse de ses obligations. A cet égard, l'Albanie devrait continuer de bénéficier d'une assistance internationale pour lui permettre de respecter ses engagements ...»
2. Le Comité exécutif a également pris note que, conformément à la Décision XIV/18, l'Albanie a soumis au Secrétariat de l'Ozone, pour examen par le Comité d'application, un plan final d'élimination qui réaliserait la conformité avec le gel des CFC de 2005 et la réduction de 50 % de 2006.
3. Afin de fournir une assistance immédiate pour faciliter le retour à la conformité et de ne pas porter préjudice aux opérations du mécanisme du Protocole de Montréal traitant de la non-conformité, le Comité exécutif a, sur une base exceptionnelle, conclu un Accord avec le Gouvernement de l'Albanie pour ce qui est de l'élimination complète des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) du Groupe I de l'Annexe A, du Groupe II de l'Annexe B, ainsi que de l'Annexe E, utilisées en Albanie.
4. L'Albanie convient d'éliminer la production et la consommation de toutes les SAO en usage contrôlé, conformément aux limites de consommation annuelles indiquées au Tableau 1 et dans cet Accord. L'Albanie consent à ce que, par l'acceptation de cet Accord et des résultats du Comité exécutif en ce qui concerne ses obligations de financement décrites au paragraphe 3, elle ne demandera ni ne recevra d'autre financement du Fonds multilatéral pour toutes les SAO contrôlées.

Tableau 1: Limites de consommation annuelle des SAO en Albanie

Année	Tonnes de PAO
2003	68,0
2004	61,2
2005	36,2
2006	15,2
2007	6,2
2008	2,2
2009	0

5. Sous réserve du respect par l'Albanie de ses obligations présentées dans cet Accord, le Comité exécutif convient en principe de fournir un montant total de 653 125 \$US, à l'exclusion des frais d'appui aux agences et du financement destiné au renforcement des institutions, qui représentera le financement total dont l'Albanie bénéficiera pour éliminer complètement la production et la consommation des SAO, conformément au calendrier de décaissement du financement présenté au Tableau 2. Pour 2003, le financement sera fourni au moment de l'approbation de cet Accord; par la suite, le Comité exécutif s'efforcera de fournir les fonds indiqués au moment de la première réunion de l'année.

Tableau 2: Calendrier de décaissement du financement (\$ US)

Financement	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Élément I (UNEP)	118 125	0	0	0	0	0	0
Élément II (ONUDI)	181 068	172 322	72 322	42 322	22 322	22 322	22 322
Frais d'agence (PNUE)	15 356	0	0	0	0	0	0
Frais d'agence (ONUDI)	13 580	12 924	5 424	3 174	1 674	1 674	1 674
Total (PNUE)	133 482	0	0	0	0	0	0
Total (ONUDI)	194 648	185 246	77 746	45 496	23 996	23 996	23 996
Coût total pour le FM	328 130	185 246	77 746	45 496	23 996	23 996	23 996

6. L'Albanie respectera ses limites de consommation pour toutes les SAO indiquées au Tableau 1. Elle permettra aussi à l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution principale, de procéder à une vérification indépendante concernant la réalisation de ces limites de consommation, tel que l'indique le paragraphe 11 de cet Accord.

7. Le Comité exécutif ne fournira aucun financement en rapport avec le calendrier de décaissement au Tableau 2 à moins que l'Albanie ne satisfasse aux conditions suivantes, avant la réunion du Comité exécutif où le financement est demandé pour le programme de mise en œuvre subséquent :

- a) L'Albanie a respecté ses objectifs d'élimination pour l'année visée tel que l'indique le tableau 1, et ces objectifs ont été vérifiés de façon indépendante, comme l'indique le paragraphe 11;
- b) L'Albanie a en substance achevé toutes les mesures présentées dans le dernier programme de mise en œuvre annuel; et
- c) L'Albanie a présenté un programme de mise en œuvre annuel pour l'année pour laquelle le financement a été demandé et en a reçu l'approbation du Comité exécutif.

8. L'Albanie devra surveiller étroitement ses activités en vertu de cet Accord. Le Comité directeur du Plan national d'élimination de l'Albanie, présidé par l'Unité nationale de l'Ozone, assurera la surveillance et en fera rapport, conformément aux responsabilités et rôles suivants établis dans le Plan national d'élimination. Cette surveillance sera également soumise à une vérification indépendante, tel que le décrit le paragraphe 11 :

- a) Questions administratives relatives au Plan national d'élimination;

- b) Préparation des programmes annuels de mise en œuvre, fondés sur le plan d'élimination national régional qui sera préparé par les inspecteurs régionaux;
- c) Coordination de toutes les activités et mesures indiquées dans le Plan national d'élimination et de la surveillance de leur mise en œuvre; et
- d) Coordination avec les Unités nationales de l'Ozone en ce qui concerne la préparation et la présentation des rapports annuels au Secrétariat du Fonds multilatéral sur les progrès de la mise en œuvre du Plan national d'élimination et du Secrétariat de l'Ozone sur la consommation de SAO de l'Albanie en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

9. Alors que le financement a été déterminé sur la base de l'estimation des besoins de l'Albanie afin que cette dernière puisse réaliser ses obligations en vertu de cet Accord, le Comité exécutif convient que l'Albanie pourrait avoir la souplesse lui permettant de réattribuer les fonds convenus en principe, ou une partie des fonds selon l'évolution de la situation pour atteindre les objectifs prescrits par cet Accord. Les réattributions, considérées comme des changements majeurs, pourraient être définies dans les programmes annuels de mise en œuvre, examinées par le Comité exécutif, puis expliquées dans le rapport de vérification.

10. L'Albanie convient d'assumer l'ensemble des responsabilités relatives à la gestion et à la mise en œuvre de cet Accord et de toutes les activités qu'elle entreprendrait, ou qui seraient entreprises en son nom, afin de remplir ses obligations en vertu de cet Accord. L'ONUDI a convenu d'être l'agence de mise en œuvre principale, et le PNUE, de jouer le rôle d'agence de coopération pour la mise en œuvre sous la direction de l'ONUDI.

11. L'ONUDI sera principalement chargée de mener les activités suivantes :

- a) Garantir les résultats et la vérification financière, conformément à cet Accord et aux conditions précisées dans le Plan national d'élimination;
- b) Rendre compte chaque année de l'application des programmes annuels de mise en œuvre;
- c) Fournir au Comité exécutif la preuve que les objectifs de contrôle indiqués dans le Tableau 1 et les activités connexes ont été atteints;
- d) S'assurer que les examens techniques menés par l'ONUDI sont effectués par des experts techniques indépendants compétents;
- e) Aider l'Albanie à préparer des programmes annuels de mise en œuvre, qui incorporeront les réalisations des programmes annuels précédents;
- f) Effectuer les missions de supervision nécessaires;
- g) Garantir la présence d'un mécanisme de fonctionnement qui permet la mise en œuvre efficace et transparente du programme, et le compte rendu exact des données;

- h) Garantir que les décaissements sont attribués à l'Albanie en fonction des objectifs d'efficacité convenus dans le projet et des dispositions de cet Accord; et
- i) Aider le cas échéant à l'élaboration des politiques.

12. Le PNUE, à titre d'agence de coopération pour la mise en œuvre, sera chargé des activités suivantes :

- a) Assister l'Albanie dans la mise en œuvre et la vérification des activités, en vertu de la responsabilité du PNUE;
- b) Rendre compte de ses activités à l'ONUDI, de façon à les incorporer dans les rapports consolidés;
- c) S'assurer que les décaissements sont attribués à l'Albanie en fonction des objectifs d'efficacité prévus dans le projet et des dispositions de cet Accord; et
- d) Aider le cas échéant à l'élaboration des politiques.

13. Le Comité exécutif convient en principe de fournir à l'ONUDI et au PNUE les frais d'appui aux agences présentés au Tableau 2.

14. L'Albanie convient également de procéder à des évaluations périodiques, qui seront effectuées en vertu des programmes de travail de surveillance et d'évaluation du Fonds multilatéral. Si, pour quelque raison que ce soit, l'Albanie n'atteint pas ses objectifs d'élimination de toutes les SAO ou ne se conforme pas à cet Accord, l'Albanie devra alors accepter qu'elle n'est pas admissible à recevoir du financement conformément au calendrier de décaissement du financement indiqué au Tableau 2. A la discrétion du Comité exécutif, le financement sera rétabli selon un calendrier révisé pour le décaissement du financement déterminé par le Secrétaire exécutif après que l'Albanie aura prouvé qu'elle a respecté toutes ses obligations qui devaient être remplies avant la réception du prochain versement de financement prévu par le calendrier de décaissement du financement.

15. Les éléments du financement de cet Accord ne seront pas modifiés en vertu de toute décision future du Comité exécutif qui pourrait avoir une incidence sur toute autre activité afférente en Albanie.

16. L'Albanie se conformera à toute demande raisonnable du Comité exécutif et de l'ONUDI afin de faciliter l'application de cet Accord. Celui-ci donne en particulier à l'ONUDI et au PNUE accès aux informations requises pour vérifier la conformité à cet Accord.

17. Toutes les ententes présentées dans cet Accord sont appliquées uniquement dans le cadre du Protocole de Montréal et n'étendent pas les obligations au-delà dudit Accord. Tous les termes utilisés dans cet Accord ont le sens qui leur a été attribué dans le Protocole, sauf indication contraire dans le présent document.
